

MÉTÉOROLOGIE
Nuages avec neige tournant
à la pluie.
Min.: 25 — Max.: 38
Gracieuseté de :
Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
SAINT MARTIN
viège et martyre
F. PILON Inc.
Papeterie - Dactylographes
Ameublement de bureau

Radio-Canada: la solution est aussi éloignée qu'au premier jour de grève

JEAN DUCEPPE:
Radio-Canada n'a pas voulu négocier...

M. Jean Duceppe a déclaré hier que les représentants de la Société Radio-Canada avaient refusé de discuter avec les porte-parole des grévistes au cours d'un entretien qui s'est déroulé au Parlement mercredi après-midi. Mais le directeur des relations extérieures de la Société a démenti ces accusations hier soir.

Le président de l'Union des artistes de Montréal, a raconté aux employés syndiqués de Radio-Canada, au cours d'une grande assemblée tenue dans la salle du Gesù, hier matin, ce qui s'est passé à Ottawa, mercredi soir, alors que lui et M. Fernand Quirion, président de l'Association des réalisateurs, ont rencontré les deux représentants officiels de Radio-Canada, M. Marcel Carter, administrateur général des services de gestion de Radio-Canada et M. Guy Coderre, directeur du personnel de la Société à Montréal. La rencontre avait eu lieu à la suggestion de deux ministres fédéraux: MM. Michel Starr et Léon Balcer.

M. Duceppe a raconté que l'entretien avait commencé en ces termes:
M. Coderre: "Qu'est-ce que vous venez faire ici?"
M. Duceppe: "Nous sommes envoyés par le ministre Nowlan".



M. Fernand Quirion, président de l'Association des réalisateurs, a présenté hier matin à l'assemblée générale des syndiqués de Radio-Canada l'éminent violoncelliste français Pierre Fournier. Ce dernier, qui devait donner un récital en direct à la télévision hier soir, a refusé de franchir les lignes de piquetage "pour éviter toute provocation". Les grévistes et leurs sympathisants ont vivement applaudi l'artiste français. Il semble que la direction de Radio-Canada avait accueilli favorablement les motifs invoqués par M. Fournier à l'appui de sa décision. Rappelons à cet égard que le syndicat des acteurs de France a lui aussi promis de respecter les lignes de piquetage.

(Photo "LE DEVOIR")

Trente-troisième journée de grève à Radio-Canada. De part et d'autre, on constate non pas un désir de reprendre à tout prix les pourparlers, de s'entendre ou de composer avec l'adversaire, mais au contraire une volonté très nette de vaincre. D'un côté Jean Duceppe, le président de l'Union des artistes, affirme que Radio-Canada s'est refusé à négocier sérieusement lors d'une rencontre officielle au Parlement mercredi après-midi. De l'autre, la Société déclare qu'après 33 jours de grève, la solution n'est pas plus proche qu'elle ne l'était le premier jour.

Mais un porte-parole de l'Association des réalisateurs a fait savoir que M. Duceppe, dont les déclarations au cours de la réunion générale des syndiqués ont suscité un vif émoi, a regagné Ottawa dans la soirée et que les chances d'une reprise des conversations ne sont pas nulles. Pourtant, dans la capitale, comme l'indique notre correspondant (en page 6) l'espoir suscité par une première prise de contact s'est rapidement évanoui à la suite des déclarations de M. Duceppe. Le gouvernement fédéral n'a pas changé d'attitude à l'égard du conflit: il refuse d'intervenir dans les affaires d'une société de la couronne et, à moins que l'opinion publique du pays tout entier ne le force, il s'abstiendra d'exercer sur la direction de Radio-Canada les moindres pressions. Après les syndicats, c'est maintenant Radio-Canada qui passe à l'offensive: en moins de 12 heures, elle a publié deux déclarations, l'une évoquant les grandes étapes du différend, l'autre démentant les paroles de M. Duceppe (voir en page 6).

(suite à la page 2)



Au cours du grand meeting des syndiqués de Radio-Canada, hier matin, à la salle Gesù, le président de l'Union des artistes, M. Jean Duceppe, a lancé une véritable bombe: il a soutenu que les représentants de Radio-Canada avaient refusé de discuter sérieusement la grève avec lui-même et Fernand Quirion, au cours de l'entretien qui avait été organisé mercredi après-midi au Parlement par le solliciteur général et le ministre du revenu national, MM. Balcer et Nowlan. Mais un porte-parole de la Société a affirmé au contraire que les deux délégués de Radio-Canada étaient disposés au cours de l'entretien à discuter toute question soulevée par leurs interlocuteurs.

(Photo "LE DEVOIR")

L'EXPERT DUPLISSIS
PARLE:
Les Américains aiment trop les élections...

QUEBEC, (par P.L.) — Aux yeux Américains, M. Duplessis n'est pas satisfait de leur système électoral. Notre grand docteur électoraliste ne s'est pas gêné pour le leur lire au cours de l'étude du bill de Verdun. "Les Américains, a-t-il dit, font des élections tous les deux ans. C'est mauvais. Ils ne pensent qu'à cela tout le temps".

M. Duplessis n'en a pas dit davantage. On ne sait pas, par exemple, s'il songe à envoyer ses "bonshommes tranquilles" d'élections délégués au peuple américain de cet esclavage. On ne signale pour l'instant aucune réaction officielle à Washington. Ni M. Eisenhower ni M. Dulles ne semble avoir été pris de panique. Il n'est pas question, apparemment, que le gouvernement change sa constitution à la suite des critiques du chef de l'Union nationale.

M. Duplessis devait maintenant passer des paroles aux actes. A défaut de pouvoir jeter des parachutistes sur Washington il devrait envoyer au Capitole une copie du bill 34.

Elle change quatre fois son nom avant même d'être née

QUEBEC, 30 (DNC) — Le comité des bills publiques de l'Assemblée législative s'y est pris à quatre fois hier après-midi pour baptiser une nouvelle ville qu'il était sur le point de créer. Les pétitionnaires avaient donné à leur municipalité le nom du lac sur les bords duquel elle sera construite. Ça donnait comme nom: Ville du lac Larroux.

— C'est assez surprenant comme appellation, a dit un député. — Nous serions heureux que le comité nous en suggère un autre, a dit l'avocat de la ville, Me Camil Noël. — En avez-vous un à proposer? lui a demandé M. Duplessis. — Oui, dit-il, Ville du lac des Monts. — Des Monts? en deux mots, a dit M. Duplessis, ou "Démons" en un seul mot! — On a compris que là aussi il y avait équivoque. D'autant plus qu'il existe déjà dans le Québec un Ste-Agathe-des-Monts, un Ste-Anne-des-Monts, etc. M. Duplessis a signifié le nom de ville du Lac Chapais, en l'honneur de Sir Thomas Chapais, historien et ancien conseiller législatif. Me Noël et le comité ont accepté. On allait terminer l'étude du bill quand M. Duplessis a dit: "On m'informe qu'il existe déjà une ville de Chapais. Nous allons donc baptiser la nouvelle ville du nom de la ville de l'histoire de la Cyrille, F. Delage, ancien président de l'Assemblée législative, ancien député du comté de Québec, ancien président de l'Instruction publique et ancien président de la commission des écoles collégiales de Québec". Et la nouvelle ville put enfin être portée sur les fonts baptismaux.

M. Duplessis n'a rien fait pour que notre minerais nous rapporte davantage

Les réalisateurs à CBF et CBM ce soir

Deux représentants de l'Association des réalisateurs exposent le point de vue de leur groupe sur les ondes de la radio d'Etat ce soir: M. Paul Blouin à CBF, de 6h19 à 6h25 et M. Pierre Guay, à CBF, de 6h30 à 6h45. Au cours de ces deux quarts d'heure d'information, des représentants de la direction de la Société Radio-Canada feront également connaître les vues de cette dernière.

On sait que sollicitée à cet égard, la Société s'est refusée à prêter le réseau de télévision à cette entreprise d'information mais qu'elle a consenti à un exposé bilatéral par le truchement de ses postes montréalais de radio.

24 heures dans le monde

- **UNION SOVIETIQUE** — Le ministre des affaires étrangères, Gromyko, a affirmé devant le Congrès du parti communiste soviétique que les progrès du communisme dans le monde réduisent sans cesse le danger de nouvelles guerres. Par ailleurs, il semble probable que le "groupe anti-parti" devra se livrer à une nouvelle escouade devant le congrès.
- **ETATS-UNIS** — Le ministre de la défense a affirmé devant une commission d'enquête du Congrès américain que les E.-U. vont développer rapidement leur production de missiles intercontinentaux et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer, même si l'URSS doit garder une certaine avance pendant deux à trois ans (lire en page 7).
- **YUGOSLAVIE** — Tout laisse prévoir une victoire de la campagne de l'URSS, en pays satellites contre le régime de Tito sur le plan économique comme sur le plan politique. Moscou a annoncé que les échanges commerciaux entre les deux pays seront sensiblement réduits en 1959.
- **CUBA** — Le ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement a rencontré hier les chefs des missions diplomatiques des Etats latino-américains afin d'examiner la question du droit d'asile dans son application aux dissidents de collaboration de l'ex-président Batista (voir page 7).
- **ETATS-UNIS** — Le président Eisenhower a demandé au Congrès d'accepter les réformes qu'il propose dans le programme de soutien des prix agricoles qui, dit-il, entraîne des charges lourdes et inutile pour le contribuable américain (voir page 7).
- **ETATS-UNIS** — Le général Norstad, commandant suprême des forces alliées en Europe, a déclaré hier qu'il n'est pas sûr que les Etats-Unis puissent former un "bon soldat". Il s'est défendu cependant de vouloir s'immiscer dans les querelles sur la durée idéale du service militaire. (voir page 7).
- **MONACO** — Une crise constitutionnelle a éclaté dans le principauté, le prince Rainier, avant d'être élu, a décidé d'envoyer provisoirement tous les pouvoirs (voir page 7).

EN ONTARIO:
On publie un Hansard et on le distribue

TORONTO — Le Hansard, publication officielle des procédures à la Législature, sera expédié à tous les hebdomadaires de la province ontarienne. La décision a été annoncée par l'Orateur, M. A.W. Downer, alors que l'Assemblée législative décidait d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre des 1.200 exemplaires publiés l'an dernier. M. Downer a dit que des copies (suite à la page 2)

A LA COMEDIE MUNICIPALE
Le maire expulse M. Frank Hanley

Au début de la séance du Conseil, hier soir, le conseiller Frank Hanley, qui avait bataillé vigoureusement, au cours de l'après-midi, pour la nomination du conseiller J.R. Bonnier au Bureau de révision des estimations, a été expulsé de la salle du Conseil sur ordre du maire Sarto Fournier. Le conseiller Hanley avait voulu reprendre ses affirmations à l'effet que la classe "C" contrôlait le Conseil. Le conseiller J.F. Bertrand lui a répondu que pour lui démontrer que ses affirmations étaient fausses, il était prêt à demander que l'on reconsidère le vote par lequel la candidature de M. Bonnier avait été déclinée. Le maire interrompit le débat en disant que la question était close. Il s'en est suivi un échange de mots aigres entre le maire et le conseiller Hanley qui s'est terminé par l'expulsion de celui-ci.

QUEBEC, 30 — Le gouvernement provincial n'a pas seulement levé le petit doigt pour obtenir que la royauté payée par l'Iron Ore Co. pour le minéral de fer de l'Ungava soit augmentée. On l'a appris officiellement par les réponses du gouvernement à des demandes de renseignements de l'opposition. En 1958, année clé dans cette affaire, il n'a adopté aucun arrêté ministériel relatif à la rente payable par l'Iron Ore et n'a échangé avec cette société aucune correspondance. La loi de 1946 qui accorde une concession à la Hollinger North Shore Exploration Co. Ltd (plus tard cédée à l'Iron Ore) déclare: "Tous les dix ans, à compter du premier juillet 1958, la rente annuelle pourra être révisée par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des mines". En juillet 1958 le gouvernement n'a pas bougé. Il n'a rien fait. Au cours de la session de 1958, un débat s'est engagé sur le montant de la rente annuelle de l'Iron Ore. Le gouvernement a dit que l'expression "à compter du premier juillet 1958" signifiait que la rente ne pourrait être révisée que dix années après cette date. L'opposition a soutenu le contraire. Il y avait eu des débats. C'est l'Iron Ore, et non la province, qui a eu le bénéfice du doute.

LES REPONSES
Voici le texte de deux motions du chef de l'opposition et des réponses fournies par le gouvernement:
"Document No 21 — session 1958-59 — 20 janvier 1959.
"Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 14-59 pour:
"Une copie de tous les télégrammes, lettres ou autres messages échangés entre le premier ministre de la province, son chef de cabinet, le ministre des mines et son sous-ministre, et toutes personnes, compagnies, sociétés ou corporations, depuis le 1er janvier 1958 jusqu'au 30 novembre 1958, relativement à la révision de la rente annuelle

imposée à la compagnie concessionnaire visée à la "loi pour faciliter le développement minier et industriel dans le Nouveau-Québec" (10 George VI, chapitre 42 et ses amendements).
Québec, le 20 janvier 1959
"Par l'honorable premier ministre:
"Quant au premier ministre et à son chef de cabinet:
"Il n'existe aucune correspondance, télégramme, lettre ou autre message, depuis le 1er janvier 1958 jusqu'au 30 novembre 1958, relativement à la révision de ladite rente".
"Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 13 janvier 1959 (M. Lapalme).
"Pour:
"Une copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1er janvier 1958 jusqu'au 30 novembre 1958, relativement à la révision de la rente annuelle imposée à la compagnie concessionnaire visée à la loi pour faciliter le développement minier et industriel dans le Nouveau-Québec (10 George VI, chapitre 42 et ses amendements).
"Par l'honorable M. Cottingham:
"Aucun arrêté ministériel n'a été adopté concernant la révision de la rente mentionnée au paragraphe D) de l'article 11, chapitre 42, 10 George VI."

VERS UNE NOUVELLE CRISE URSS-YOUGOSLAVIE
Belgrade: "K" reprend contre nous les méthodes de Staline

BELGRADE. — Un porte-parole du gouvernement yougoslave a accusé, hier, le premier ministre soviétique Khrouchchev d'emprunter les mêmes méthodes que Staline, dans ses attaques contre la Yougoslavie.
M. Djuro Pucar, secrétaire du parti communiste yougoslave, a ainsi servi la première riposte publique à la violente sortie de Khrouchchev contre la Yougoslavie durant le congrès communiste à Moscou, mardi.

La déclaration de M. Pucar, jointe à la décision de la Russie, annoncée hier, de réduire de 20 pour cent ses échanges commerciaux avec la Yougoslavie en 1959, indique clairement une nouvelle détérioration des relations entre les deux pays, et marque une nouvelle étape dans la campagne lancée par Moscou pour l'expansion du communisme à l'égard de la Yougoslavie. "Jusqu'ici, ces messieurs n'ont rendu que des comptes qu'au comité central, a-t-il dit; il faut maintenant qu'ils comparassent devant l'autorité suprême du parti". La paix perpétuelle "tuera le capitalisme".

Au cours de la séance de l'après-midi, Gromyko a déclaré que le 21e congrès marque le début d'une phase nouvelle d'édification de la société communiste à l'échelle du monde. "Le rapport des forces dans le monde est sur le point de se modifier profondément. Voici que la possibilité apparaît de l'élimination de toute guerre mondiale dans l'histoire future de l'humanité. Quand le système socialiste n'aurait valu que cela à l'humanité, ce serait suffisant pour porter au capitalisme un coup dont il ne pourra se relever... Pour nous, nous continuerons à orienter notre politique dans le sens de la défense de la consolidation de la paix".

L'autre événement dominant de cette troisième journée du congrès a été la requête présentée par le secrétaire du parti pour la région de Leningrad et visant à obtenir la comparution devant le congrès des chefs du "groupe anti-parti". Certains indices veulent que cette requête — que les congressistes ont approuvée par leurs acclamations — soit satisfaite d'autant qu'elle a apparemment été inspirée par Khrouchchev qui aura là une occasion idéale de déconsidérer à jamais les hommes qui furent ses rivaux un moment: Boulganine, Molotov, Malenkov, Kaganovitch et Chepilov.

bre 1958, relativement à la révision de ladite rente".
(Document No. 14 — session 1958-59)
"Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date du 13 janvier 1959 (M. Lapalme).
"Pour:
"Une copie de tous les arrêtés ministériels adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, depuis le 1er janvier 1958 jusqu'au 30 novembre 1958, relativement à la révision de la rente annuelle imposée à la compagnie concessionnaire visée à la loi pour faciliter le développement minier et industriel dans le Nouveau-Québec (10 George VI, chapitre 42 et ses amendements).
"Par l'honorable M. Cottingham:
"Aucun arrêté ministériel n'a été adopté concernant la révision de la rente mentionnée au paragraphe D) de l'article 11, chapitre 42, 10 George VI."

UNE PITANCE
L'Iron Ore extrait plusieurs millions de tonnes de minéral de fer chaque année de sa concession commerciale avec la Yougoslavie, réduction de l'ordre de \$16,000,000, par rapport au montant de 1958.
(suite à la page 2)

A quand la fin de la session?

QUEBEC (DNC) — A quand l'ajournement de la Session? Les observateurs parlent du mois de mars. Hier à l'Assemblée législative les députés de l'opposition ont dit qu'ils siègeraient jusqu'à "la fin de mars". "Nous sommes prêts", a répliqué M. Duplessis. "Nous siégeons jusqu'au mois de juin", a dit un député libéral. Le chef de l'opposition a répondu: "Mes collègues de l'opposition font preuve de trop d'optimisme. S'il fallait que la session menace de durer jusqu'au mois de juin nous verrions sûrement apparaître au feuillet d'autres motions pour nous faire taire". Si la session se prolonge jusqu'en mars, — cela paraît probable, — ce sera une des plus longues depuis quelques années.

AU 21e CONGRES DU P. C. SOVIETIQUE

Gromyko: l'expansion du communisme va éliminer les risques de guerre

Mais d'ici là, "l'URSS est assez puissante pour annihiler tout agresseur"

MOSCOU. — Le ministre des affaires étrangères Andreï Gromyko a déclaré hier devant le 21e congrès plénier du parti communiste soviétique que l'expansion croissante du communisme à travers le monde ouvre de réelles possibilités d'élimination du danger de guerres mondiales. Cette prédiction, qui a été longuement applaudie, Gromyko l'a assortie de nouvelles attaques contre la politique occidentale et les dirigeants occidentaux, particulièrement les dirigeants de l'Allemagne de l'ouest.

L'autre événement dominant de cette troisième journée du congrès a été la requête présentée par le secrétaire du parti pour la région de Leningrad et visant à obtenir la comparution devant le congrès des chefs du "groupe anti-parti". Certains indices veulent que cette requête — que les congressistes ont approuvée par leurs acclamations — soit satisfaite d'autant qu'elle a apparemment été inspirée par Khrouchchev qui aura là une occasion idéale de déconsidérer à jamais les hommes qui furent ses rivaux un moment: Boulganine, Molotov, Malenkov, Kaganovitch et Chepilov.

Adenauer, "fauteur de guerre"
Et Gromyko d'ajouter: "Nous tenons cependant à donner l'avertissement que toute agression contre nous ou contre tout Etat socialiste se terminera par une défaite telle de l'agresseur, qu'on n'en trouvera aucun précédent dans l'histoire". Le ministre des affaires étrangères a affirmé d'autre part que le problème international le plus important de l'heure est la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et la fin du régime quadripartite d'occupation de Berlin. Il a violemment blâmé le gouvernement Adenauer de repousser systématiquement toutes les propositions soviétiques à ce sujet, d'encourager ses alliés occidentaux au durcissement et d'engager l'Allemagne sur la voie mortelle de la guerre nucléaire. "M. Adenauer paraît oublier, a-t-il dit, que la distance de la frontière soviétique à Bonn est quelque peu moins considérable que la distance entre Moscou et la lune..."

Gaz naturel et protection des consommateurs

QUEBEC, (DNC) — Le gaz naturel, ou si l'on veut l'expansion du gaz naturel, a fait l'objet d'une autre intervention à l'Assemblée législative hier, M. Oswald Parent, député libéral de Hull, a demandé au gouvernement si, à la suite de la récente explosion qui s'est produite à Saint-Laurent, d'autres mesures de sécurité avaient été prises. M. Duplessis a répondu qu'il n'était pas pour répéter continuellement les mêmes choses. La province de Québec, dit-il, est aussi bien protégée que toute autre province. Il a annoncé une fois encore un projet de loi sur la sécurité publique qui était en préparation.

Près de Rimouski: quatre édifices rasés par le feu
RIMOUSKI. — Quatre édifices de la municipalité de Nazareth, près de Rimouski, ont été détruits par un incendie, mercredi matin. Personne n'a été blessé mais 37 personnes appartenant à six familles ont dû évacuer leurs logements. Les édifices incendiés abritaient des locaux de commerce et des restaurants. Les dommages sont évalués à \$100,000. On ignore la cause de l'incendie.

Washington consultera Ottawa

WASHINGTON. — Les Etats-Unis se sont engagés à mettre au point une formule de consultation avec le Canada, sous la forme d'un rapport des poursuites qu'ils pourraient désirer intenter à des sociétés commerciales exploitant des succursales ou des filiales au Canada en conformité des lois et des coutumes commerciales canadiennes. C'est ce qui ressort principalement du communiqué qu'on a publié hier, après plus de quatre heures d'entretien, le ministre de la justice du Canada, M. Fulton et le procureur général des Etats-Unis, M. Rogers.

Radio-Canada...

(Suite de la première page)

Dans le même temps, M. Gérard Lamarche, directeur pour la province, a fait tenir aux employés qui refusent de se présenter au travail une lettre soulignant que la Société, lorsqu'elle a retiré son ultimatum dimanche dernier, n'est pas revenue sur une décision "mûrement réfléchie". L'agissait tout au plus d'accéder à une requête du Conseil national des syndicats de la radio-télévision dont elle attend toujours une réponse.

Dans cette même lettre, M. Lamarche déplore la publicité qui entoure la démarche d'un groupe d'employés supérieurs de la Société, président suppléant de la Société, démarche susceptible "de semer le doute sur l'esprit d'unité qui nous anime" (On lira à ce sujet un article intitulé "Tout nu dans la rue" en page 6). Il s'agit, on s'en souvient, du voyage que fit M. Roger Rolland, porte-parole de 25 superviseurs, directeurs techniques et autres fonctionnaires supérieurs à Montréal, pour attirer l'attention des autorités sur les conséquences d'une déclaration selon laquelle Radio-Canada recommencerait "à zéro" au besoin l'oeuvre de six années de télévision canadienne-française. Commentant l'effusion faite récemment par le cardinal Lévesque à la grille de Radio-Canada, M. Lamarche annonce à ses employés qu'il compte se rendre à l'archevêché "afin d'expliquer la position de Radio-Canada".

M. Duplessis...

(Suite de la 1ère page)

cession dans le Nouveau-Québec. La production a diminué en 1958, à cause de la récession économique, mais le total dépasse 7 millions de tonnes annuellement. Pour s'approprier toute cette richesse, — non renouvelable évidemment, — elle paie les droits suivants :

1—\$6,000 par année pour un permis de recherche;
2—Une rente annuelle fixe de \$100,000;

3—Un pourcentage variant de 4 à 7 p.c. sur ses profits nets.

Nous n'avons pas en main les chiffres de l'Iron Ore pour 1958. Nos statistiques, — elles nous ont été fournies par la compagnie elle-même, — sont de 1957.

Revenons-les.

Le début de son exploitation jusqu'à la fin de 1957 l'Iron Ore Co. a extrait 20,393,000 tonnes de minerai de fer. Pour son permis d'exploitation, la rente annuelle, l'impôt sur le revenu et l'impôt de 3 à 7 p.c. sur ses profits, elle a payé au gouvernement de la province une somme de \$5,648,800. Cela fait très exactement 11.22 sous la tonne.

La comparaison est d'autant plus éloquent qu'il s'agit dans les deux cas non seulement du même produit, mais aussi de la même compagnie. L'Iron Ore Co. of Canada est, en effet, une filiale de la richissime soeur américaine de M.A. Hanna Iron Ore Co.

LA MISE DE FOND

Pour excuser les conditions très avantageuses que l'Union nationale a accordées à l'Iron Ore le gouvernement du Québec dit que cette compagnie a dû dépenser \$250 millions avant d'empêcher un seul sou de profit. Il n'a exigé qu'un rendement de 1 p.c. sur la valeur brute de la production.

Que penser alors des sociétés pétrolières qui exploitent les gisements de l'Alberta? Elles ont investi, jusqu'à la fin de 1957, une somme de deux milliards cent quinze millions de dollars. Le gouvernement de l'Alberta a pourtant exigé un rendement de 8 p.c. de la valeur brute du pétrole extrait du sol de sa province.

Nations de plus que les sociétés pétrolières allaient en quelque sorte à l'aventure. Et

les se doutaient bien qu'il y avait du pétrole en Alberta, mais elles ignoraient où et quand elles le découvriraient, ou même si elles le trouveraient jamais. L'Iron Ore était dans une situation incomparablement meilleure. Le minerai de fer était là. On connaissait sa présence depuis nombre d'années. Des instruments modernes avaient permis d'évaluer assez exactement le nombre de millions de tonnes de minerai et même sa teneur en fer.

RATÉE POUR DIX ANS

Si l'Union nationale avait été plus agressive avec l'Iron Ore, nous aurions probablement pu faire augmenter sensiblement la rente annuelle établie par la loi de 1946. Elle a refusé d'intervenir. L'occasion est ratée pour dix ans.

Informations...

(Suite de la page 14)

On a en effet dénombré 260 arrêts de travail impliquant 107,497 travailleurs qui ont entraîné la perte de 2,879,100 jours de travail.

En 1957, les arrêts de travail s'élevaient à 245; ils n'avaient impliqué que 86,198 travailleurs et n'avaient causé la perte de 1,607,180 jours de travail.

C'est toutefois en 1946 que le nombre de jours de travail perdus avait été le plus fort: 4,516,393, bien que les arrêts de travail ne se soient chiffrés, à l'époque, que par 228.

300 piqueurs sont dispersés

DETROIT — Au moyen des gaz lacrymogènes, la police a dispersé 300 piqueurs qui s'étaient rassemblés devant les grilles de la Société McLaughlin Steel Corporation, à Detroit, afin de protester contre les conditions de travail qui avaient entraîné, selon eux, la mort d'un de leurs camarades. On n'a toutefois signalé aucune autre manifestation de violence.

La succursale locale du Syndicat des métallurgistes unis avait tenu auparavant une assemblée au cours de laquelle on avait évoqué les trois morts accidentelles survenues durant les trois dernières années dans les usines de la même Société à cause, présumément de mauvaises conditions de travail.

Les représentants de la compagnie n'ont voulu de leur côté faire aucune observation au sujet des protestations.

EN BREF...

Restrictions monétaires

LA HAVANE. — Le nouveau gouvernement cubain a imposé aujourd'hui une limite de \$50 sur le montant de pesos cubains que les particuliers peuvent apporter avec eux en arrivant au pays ou à leur départ. Les officiers de la douane confisqueront les pesos en sus de cette somme que posséderont les voyageurs. On affirme que cette décision a pour but de mettre un frein à l'écoulement de grandes quantités de pesos cubains emportés dans leur fuite par les parisiens du régime Batista.

Gigantesque entreprise

PITTSBURGH, Pa. — On a retiré aujourd'hui d'énormes blocs de glace de la mine Know inondée, près de Port Griffith, où 12 mineurs ont perdu la vie la semaine dernière. Il fallait retirer la glace avant de commencer le pompage des 40,000,000 de gallons d'eau que la rivière Susquehanna a déversés dans les tunnels de la mine Know. Une vingtaine de pompes géantes participent aux opérations d'ici deux semaines.

Desir de la Hongrie

BUDAPEST. — Le gouvernement communiste de Hongrie a laissé entendre qu'il désire renouer les relations diplomatiques avec les Etats-Unis. Une note au chargé d'affaires américain Garret Ackerson signale que les relations entre les deux pays sont normales et ne peuvent continuer dans les mêmes conditions. Les Hongrois désirent un ambassadeur à Washington et la nomination d'un ambassadeur américain à Budapest. On se souvient qu'en 1956, durant le soulèvement anticommuniste, l'ambassadeur américain fut invité à quitter le pays après que le secrétaire d'Etat lui eut ordonné de ne pas présenter ses lettres de créance au premier ministre Janos Kadar.

Un "Eveillon"

NEW YORK. — Le "disc-jockey" Peter Tripp s'est couché plus tôt que la plupart des gens hier soir pour la simple raison qu'il n'avait pas dormi.

Mort tragique de 3 bûcherons à T.-N.

CORNER BROOK, Terre-Neuve. — Deux bûcherons se sont noyés et un autre a été broyé à mort, à Norris Point, près de Bonne Bay, quand un camion de trois tonnes a glissé en bas de la passerelle d'un traversier. Dix-sept autres bûcherons s'en sont tirés indemnes.

Les victimes étaient: Arthur Maynard, 22 ans, de Norris Point, a été broyé quand le camion est allé donner contre le flanc du traversier. Les victimes faisaient partie d'un groupe de 20 bûcherons qui venaient d'abandonner leur emploi à Deer Lake, un chantier de la Compagnie Bowater. L'arrêt de travail avait été ordonné par l'Union internationale des Bûcherons d'Amérique (CTC), qui est en grève contre l'Anglo-Newfoundland Development Co. à Grand Falls, depuis le 31 décembre. Le chauffeur du camion et dix-sept occupants sont sains et saufs, mais plusieurs ont pris un bain forcé.

depuis 200 heures. Son "éveil-thon" avait deux buts: aider la campagne de la Marche des Dix Sous et fournir des informations d'ordre scientifique à des psychiatres. Le Dr Louis West, de l'Université de l'Oklahoma, a dit: "Il va probablement dormir mieux que jamais dans sa vie."

Pas avant le mois de mai

OTTAWA. — La Commission canadienne du service civil a informé les associations de fonctionnaires fédéraux qu'elle n'a pas l'intention de faire aucune recommandation de hausse de salaire avant le mois de mai. Le président de la Commission, M. Arnold Heeney, a dit qu'un relevé sur les salaires devrait être prêt vers cette date. On sait que M. Heeney doit reprendre, le mois prochain, son poste d'ambassadeur à Washington, après avoir passé 18 mois à étudier les moyens d'apporter des réformes dans la structure du service civil.

Bourse de Montréal

Relèvement marqué de la place locale

MONTREAL. — Les valeurs industrielles ont fait monter la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne hier. Cependant la plupart des gains n'ont été que minimes.

D'autres part, les transactions ont été pas mal nombreuses. Le virement industriel a été de 14,000 actions, le virement minier et pétrolier, de 703,000 et le nombre de valeurs négociées, de 299, dont 101 ont avancé, 81 ont fléchi et 117 sont restées stationnaires.

Voici quelques-unes des moyennes à la fermeture: banques, 39.86; hausse de .07; services publics, 132.1; recul de .9; valeurs industrielles, 311; gain de 1.6; papeteries, 475; hausse de 1 et valeurs aurifères, 86; hausse de .19.

Cours des changes

New-York, dollar 96 7/8
Angleterre, livre 272 1/8
France, franc .001986
Belgique, franc .0194
Suisse, franc .2248
Hollande, florin .2570
Norvège, couronne .1360
Danemark, couronne .1407
Suède, couronne .1874
Allemagne RCK .2320
Tchécoslovaquie, C. .1346

Denrées alimentaires

MONTREAL. — Voici les prix des denrées tels que fournis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oufs: prix du gros, caisses en bois, extra-gros 39, gros 39, moyens 34, poulets 31, B 32 C 23. Caisse requies. 110.

Beurre: arrivages courants admissibles et non admissibles 64; crème, enveloppée, de première qualité 65-66; frais, prix du gros 64 1-4 1-2.

Fromage: livré à Montréal blanc et coloré du Québec 34; prix du gros 35; arrivages étrangers, blanc de l'Ontario, centre de classification 35, coloré de l'Ontario, 36 1-4.

Pommes de terre: N-B. les 75 livres, 1.40-1.50; les 50 livres, .90-95; les 10 livres, 22-25; le du Prince-Edouard, les 75 livres, 1.60-1.70; les 10 livres, .30; nouvelles de Floride, rouges, les 50 livres, 3.50.

Fruits et légumes au Marché Bonsecours

Prix payés par les marchands de légumes au marché Bonsecours hier. Ces prix sont fournis par le service de l'horticulture, division de l'inspection, ministère provincial de l'Agriculture, 4244, place Jacques-Cartier, Montréal.

POMMES: Mar. stationnaire, approvisionnements modernes, McIntosh et Cortland belles, 2.00-2.25, Wolf River 1.50, Greening 2.00, à cuire 1.25-1.50 le minot.

AIL: Mar. stationnaire, de 35 à 40 cts la tresse.

BETTERAVES: Mar. ferme, de 1.25 à 1.50, grosses 1.00 pour 50 livres.

CAROTTES: Mar. tranquille, No 1, 1.25-1.50, No 2, 90-1.00 pour 50 livres.

CHOUX: Mar. en change, moyens 1.35-1.50, gros 1.25 pour 30 livres.

NAVETS: Mar. tranquille, No 1, 1.00-1.25, No 2, 75 cts pour 50 livres.

OIGNONS: Mar. ferme, approvisionnements limités, 3.50-3.75, type espagnol, tous les autres 3.00-3.25 pour 50 livres.

PANAIIS: Mar. inc. 2.00-2.25 le sac de 40 livres ou le minot.

POIREAUX: Mar. stable, de 35 à 75 cts la douzaine suivant la grosseur.

SARRIETTE: Mar. tranquille, approvisionnements limités, 40-50 cts la douzaine de pots.

Marché aux bestiaux

MONTREAL. — Les bovins ont monté de 50 cents à 82 cents cette semaine, sur les marchés à bestiaux de Montréal. Les veaux ont été fermes en hausse de 50 cents. Les porcs, les agneaux et les moutons sont demeurés stables.

Les bouvillons de choix ont rapporté \$26 — 27.00, les bons \$24.75 — 25.75, les moyens \$22 — 23.75, les communs \$17.25 — 22.75; les bonnes génisses \$20 — 22.25, les moyennes \$18.50 — 19.75, les communes \$14 — 18.25, les plus communes \$12; les bonnes vaches \$17.50 — 19.25, les meilleures \$19.75, les moyennes \$15.50 — 17.50, les communes \$14.50 — 15.50, les très communes \$11.50 — 14.50; les bons taureaux \$18.75 — 22.50, les meilleurs \$23, les communes et les moyens \$15.25 — 18.50.

Les veaux de lait de choix se sont échangés à \$31-34 les communes et les moyens à \$20-30.50; les veaux d'herbe, à \$18-19.35.

Les porcs de catégorie A se sont vendus \$25-25.25 sur le marché de l'Ouest et \$24-24.50 plus \$1.50 par tête sur le marché de l'Est. Les truies ont obtenu \$18 et \$16-17 plus \$2 par tête. Une trentaine de jeunes porcs ont rapporté \$20 les 100 livres sur le marché de l'Ouest.

Les agneaux de bonne qualité ont trouvé preneurs à \$19.55-20 les 100 livres, les communes à \$19-19. Les moutons ont donné \$5-11, selon la qualité.

Bourse de Toronto

Tous les groupes se sont relevés

TORONTO. — La Bourse de Toronto a repris hier le terrain qu'elle avait perdu la veille. Les valeurs industrielles l'ont aiguillonné.

Cependant, le virement n'a pas été élevé, n'atteignant que 4,907,000 actions, au regard de 5,232,000 actions, au regard de 5,232,000 mercredi.

Les métaux usuels ont obtenu leur meilleur gain depuis trois semaines. Leur vedette a été International Nickel.

Voici les divers indices: valeur industrielle, 327.83, gain de 1.50; valeurs aurifères, 91, gain de .04; métaux usuels, 184.14, gain de 1.24 et pétroles de l'Ouest, 142.22, gain de .15.

Radio-Canada...

(Suite de la 1ère page)

M. Coderre: "On s'en f... de Nowlan". Et on n'est pas pour changer la structure de Radio-Canada expressément pour vous!"

Puis, a continué le président de l'Union, M. Coderre a ajouté: "Les comédiens, on va les affamer!"

De son côté, M. Tim O'Sullivan, président du Conseil canadien des syndicats de la radio et de la télévision a déclaré: "Le Conseil canadien des syndicats de la radio et de la télévision a demandé à Radio-Canada de retirer définitivement son ultimatum et non pas de le suspendre comme elle l'a annoncé. Nous comptons bien que la menace de congédiement est définitivement retirée. Autrement, le Conseil canadien aurait à se réunir de nouveau et Radio-Canada pourrait bien le regretter!"

M. O'Sullivan a aussi déclaré que les réalisateurs et les autres employés qui les appuient à Montréal ont la sympathie des employés de Toronto et des autres centres de télévision. "De plus en plus, a-t-il précisé, la population des autres provinces se rend compte du bien-fondé de votre lutte."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

M. Louis Morrissey, de la Société des auteurs dramatiques, a suggéré que l'opinion mondiale soit alertée par l'intermédiaire du Bureau international du travail. "Nous devrions nous adresser à cet organisme parce que les droits humains sont foulés aux pieds, ici, au Canada", a-t-il affirmé.

M. Pierre Fournier, musicien français à qui Radio-Canada avait demandé de donner un concert en direct, hier soir, à l'EBT, et qui a refusé de franchir les lignes de piquetage lorsqu'il a appris quelle était la situation à la Société chose qu'il ignorait avant de venir au pays, a été fortement applaudi par les syndiqués lorsqu'il a déclaré: "Devant la gravité de votre mouvement je n'ai voulu rien faire qui pourrait être considéré comme une provocation."

L'U. N. refuse de...

(Suite de la page 3)

L'expérience. Quand on est premier ministre depuis quelques années, dit M. Duplessis, on a une certaine expérience. Et l'expérience n'apprend que la Législature de Québec n'a rien à gagner à se mêler des affaires fédérales. Restons dans notre domaine si nous voulons que les autres restent dans le leur. C'est le meilleur service que nous puissions rendre à la province si nous voulons ensuite aller à Ottawa et avoir confiance de ne pas être contredit si on dit: restez chez vous.

Après les élections fédérales, poursuit le premier ministre, j'ai parlé à la Cité universitaire et j'ai déclaré que peu importe le bleu du firmament ou le rouge du soleil couchant, les droits de la province seront toujours sauvegardés.

M. René Hamel a déclaré que l'amendement à la motion principale n'est qu'un moyen employé par le gouvernement pour refuser de prendre ses responsabilités. C'est une indication claire et nette que les gens à la remorque du fédéral sont les gens de l'Union nationale. L'amendement est un procédé de camouflage pour empêcher la discussion de la motion principale.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Nous votons contre l'amendement, dit-il, pour ne pas être les complices des valets d'Ottawa.

Quinze jours après, il nous arrive avec cet amendement. Qu'est-ce que cet amendement va régler? Notre aviculture est menacée à tel point qu'on conseille présentement à nos producteurs de diminuer l'élevage. Ces mêmes producteurs demandent au gouvernement de leur province de les aider à obtenir des mesures efficaces. Tout ce qu'on leur répond, c'est qu'il ne faut pas donner de coups d'épée à Ottawa.

M. Emilien Lafrance

M. Emilien Lafrance, député libéral de Richmond, a clos le débat sur l'amendement par une brève intervention. J'ai bien noté, dit-il, l'affirmation du premier ministre qui ne veut pas intervenir dans les domaines de juridiction fédérale. C'est un aveu qu'il a changé d'attitude, parce qu'autrement, il interviendrait.

Le député termine en disant que le gouvernement, se souciant assez peu des intérêts des aviculteurs, s'est surtout ingénié à trouver une voie d'évitement. Le peuple jugera, dit-il.

L'amendement est adopté par 67 voix contre 16. Les députés indépendants Lionel Ross et Dave Rochon se rangeant du côté ministériel.

Comparaisons

M. Riendeau, le promoteur de l'amendement, a fait des comparaisons entre ce que le dernier gouvernement libéral provincial et ce que l'Union nationale a fait pour les aviculteurs.

En

"Le Devoir" est imprimé au No 424, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Directeur-gérant: Gérard Filion.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulation et de la Canadian Daily Newspaper Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (en an): MONTRÉAL et banlieue, \$20.00; CANADA hors Montréal et banlieue, \$18.00; États-Unis et Empire Britannique, \$20.00; Union Postale, \$20.00. — ÉDITION DU SAMEDI (en an): \$5.00. — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361

LE DEVOIR, MONTREAL, VENDREDI, 30 JANVIER 1959

Les fonctionnaires à Ottawa seront-ils bilingues?

Après la révision de la loi du service civil

Pour la première fois, nous l'avons déjà dit, la loi du service civil tiendrait compte des exigences du bilinguisme dans le recrutement des fonctionnaires si les recommandations des trois commissaires, M. Arnold Heeney, Mlle Ruth Addison et M. Paul Pelletier, sont acceptées par le gouvernement. La recommandation générale touchant le bilinguisme — elle donnerait lieu à trois articles dans la loi révisée — se lit comme suit:

"La où les usagers de tout service gouvernemental comptent des personnes de langue française et de langue anglaise, nous estimons que la meilleure solution serait de disposer d'un personnel bilingue et non pas d'un personnel "connaisant" et parlant la langue de la majorité". En conséquence, nous recommandons que les services ayant affaire à un nombre appréciable de Canadiens anglophones et francophones soient, dans la mesure du possible, pourvus d'un personnel possédant une connaissance suffisante des deux langues. Nous préconisons même que, dans les cas où les usagers de langue anglaise ou de langue française sont moins nombreux, le nombre des fonctionnaires bilingues devrait être suffisant pour assurer au public un service efficace dans l'une ou l'autre langue, selon les besoins. En dernier lieu, nous recommandons que les sous-ministres soient tenus de fournir à la Commission tout renseignement requis pour permettre à cette dernière de fixer les exigences minimales en matière de langue qu'il convient d'exiger de tout fonctionnaire à l'égard d'un emploi donné, à peu près de la même manière que la Commission doit déterminer les autres titres et qualités nécessaires pour obtenir un poste au sein du service public."

Voilà une recommandation très générale, mais qui n'en paraît pas moins s'appliquer surtout aux bureaux établis en dehors de la capitale. Cela s'explique d'ailleurs par les précédents.

La loi du service civil actuellement en vigueur ne comporte qu'une seule disposition qui ait trait au bilinguisme — l'article 19 — qui dit que les fonctionnaires doivent parler la langue de la majorité (la majorité des gens avec lesquels ils ont à traiter et non pas la majorité de la population) et ne s'applique qu'aux bureaux locaux d'un ministère. Il faut ajouter à cet article un règlement qui n'est pas incorporé à la loi et qui confie au sous-ministre le soin de décider si un poste dans une région mixte exige la connaissance des deux langues. Ni la loi ni les règlements ne font mention de la connaissance des langues pour les postes dans les bureaux principaux des ministères à Ottawa.

Sous le régime actuel, le sous-ministre possède donc une discrétion presque absolue pour décider si tel ou tel poste dans un bureau local exige la connaissance des deux langues. C'est ainsi que l'on

pourrait nommer un fonctionnaire qui ne sait pas un mot de français à Montréal et même à Québec si le sous-ministre estime qu'il n'a pas à traiter souvent avec des contribuables de langue française.

Pour ce qui est des postes dans la capitale fédérale, et surtout des postes supérieurs, nous sommes fort mal pourvus, comme l'on sait, et l'on n'a guère tenu compte du bilinguisme, mais plutôt de la représentation et de la compétence dans les nominations de fonctionnaires canadiens-français.

La recommandation que les trois commissaires viennent de soumettre au gouvernement devrait améliorer sensiblement la situation dans le service extérieur, c'est-à-dire dans les bureaux locaux établis par les ministères dans les diverses provinces. Elle ne laisse aux sous-ministres que le soin de fournir des renseignements, leur enlevant le droit de décider. Elle devrait nous assurer des fonctionnaires bilingues en quasi-totalité dans les localités où nous constituons la majorité ou une forte minorité de la population, elle devrait nous assurer un certain nombre de fonctionnaires bilingues dans les localités où il existe une minorité française appréciable.

Qu'en sera-t-il dans le service intérieur, c'est-à-dire dans les ministères à Ottawa? La recommandation est sans doute de caractère général et pourrait à la rigueur s'appliquer au service intérieur comme au service extérieur. Du fait même qu'elle est très générale et qu'elle constituerait en pratique une réforme radicale, on peut douter qu'elle puisse s'appliquer, même de façon large, à Ottawa.

Relisons la partie essentielle de la recommandation. "Nous recommandons, est-il dit, que les services ayant affaire à un nombre appréciable de Canadiens anglophones et francophones soient, dans la mesure du possible, pourvus d'un personnel possédant une connaissance suffisante des deux langues." On pourrait à la rigueur soutenir que tous les services d'Ottawa, sauf rares exceptions, ont affaire à un nombre appréciable de Canadiens francophones puisque l'élément français représente près du tiers de la population du pays. On pourrait en déduire avec non moins de rigueur que tous les fonctionnaires à Ottawa doivent être bilingues. C'est cependant une règle que l'on ne pourrait jamais faire admettre de nos coassociés de langue anglaise dans la situation actuelle.

C'est pourquoi il faut trouver une formule moins absolue, à la fois plus claire et moins exigeante, pour que l'on tienne compte, au moins dans une certaine mesure, des exigences du bilinguisme dans les nombreuses nominations à faire dans le service intérieur, dans les ministères qui se trouvent dans la capitale fédérale.

Pierre VIGANT

Blocs-Notes

L'information de Radio-Canada

Les réalisateurs en grève insistent pour avoir une demi-heure à la télévision et Radio-Canada refuse. Cela souligne un problème déjà mentionné à plusieurs reprises: l'utilisation des ondes à CBFT pour la propagande de Radio-Canada sur le litige qui oppose la Société à une forte partie de son personnel. Dans l'ensemble du conflit cet aspect reste au second plan; les valeurs culturelles que la grève menace, les principes de liberté syndicale et de droit d'association qui sont en jeu, retiennent davantage l'attention.

Néanmoins, l'abus de propagande commis de façon répétée par Radio-Canada pose un problème grave, qui devrait retenir davantage l'attention des autorités fédérales, car il s'agit d'une atteinte à la liberté d'information, et d'une intervention injustifiable d'un organisme d'Etat utilisant la plus prestigieuse technique de diffusion pour influencer l'opinion publique.

Propagande injustifiée

Le mot propagande a plusieurs sens. Pendant la seconde guerre mondiale il était devenu dans les deux camps une arme de guerre essentielle au moral du front civil; encore aujourd'hui c'est l'arme principale de la guerre froide. Mais dans un sens plus général, la propagande est l'usage de tous les moyens qui visent à influencer l'opinion publique et promouvoir des programmes.

Depuis le début de la grève, Radio-Canada a profité à maintes reprises de son téléjournal pour donner à son auditoire de CBFT des nouvelles colorées et sensationnelles sur ce conflit où la Société est directement concernée. On a même vu des bulletins spéciaux interrompre des programmes pour annoncer

les attitudes, décisions, ultimatums de Radio-Canada. Ce procédé extraordinaire montre bien la partialité de l'information télévisée sur la grève. Tel de ces bulletins et le ton comminatoire de l'annonceur faisaient penser à un bulletin spécial célébrant l'annonce de l'attaque de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, au milieu du concert dominical de la Symphonie de New-York diffusé par le réseau Columbia.

L'abstention du gouvernement

Le gouvernement fédéral hésite à intervenir dans la grève pour respecter l'indépendance de Radio-Canada. C'est une prudence fort louable à certains points de vue. Mais si l'on a affirmé avec raison que cette abstention n'est pas justifiée dans ce conflit de travail qui paralysait et menaçait de détruire le réseau français, il est de même fort étrange, sur le plan de la liberté d'information, que le gouvernement permet à la Société d'abuser de son indépendance en utilisant la télévision nationale pour la propagande dans la grève. Ce "respect" fédéral prend partie contre les grévistes, car il a pour conséquence pratique de permettre à une poignée de fonctionnaires, relevant de dernière analyse d'Ottawa, de présenter

unilatéralement au public leur point de vue, aux frais de l'Etat fédéral et avec les énormes moyens de diffusion qu'ils détiennent. C'est pour le moins une panne de démocratie.

LETTRE DE ROME

L'affaire des établissements GALILEO

Le cardinal Dalla Costa et Giorgio La Pira prennent la défense de plusieurs centaines d'ouvriers licenciés

De notre correspondant Georges HUBER

Notre ami Giorgio La Pira, maire de Florence jusqu'en avril 1957, est rentré sur la scène politique avec une initiative destinée à marquer la législation sociale italienne. En vérité, il n'avait pas entièrement abandonné la vie politique après sa démission comme maire, démission à laquelle l'avait obligé le retrait des conseillers municipaux sociaux-démocrates. Le 25 mai dernier il avait été élu député à la Chambre et quatre mois plus tard il organisait à Florence le COLLOQUE MEDITERRANEE, pour un franc échange de vues entre la France, Israël et les Arabes.

L'affaire des usines Galileo, qui a provoqué la rentrée en scène de M. La Pira, se rattache moralement à l'affaire de la fondation La Pignone, qui occupa l'opinion publique en 1953 et 1954. Le fond du différend est le même: à propos du licenciement de plusieurs centaines de travailleurs, c'est une lutte entre la conception chrétienne et la conception individualiste de la vie économique. Le capital a-t-il, oui ou non, des obligations sociales?

Licenciements

Les établissements mécaniques Galileo de Florence décidèrent en novembre dernier de licencier un nombre considérable de leurs ouvriers, soit 980 sur un total de 2500. Cette décision causa une vive émotion dans la cité du lis rouge. C'était la menace du chômage pour des centaines de foyers. Se faisant l'écho de l'angoisse des travailleurs, le cardinal Elia Dalla Costa, archevêque de Florence, publia la notification suivante:

"980 ouvriers des établissements Galileo" vivent sous la menace du licenciement.

Nous sommes angoissés à la pensée des tristes conditions dans lesquelles ils viendraient à se trouver avec leurs familles.

En face de la souffrance de tant de nos fils, notre cœur de Père ne saurait rester indifférent.

Comment ne pas nous mettre du côté de ceux qui sont dans l'angoisse à cause de leur avenir?

Nous supplions Dieu d'écarter de notre diocèse un si grave malheur.

Nous nous adressons aux dirigeants industriels et économiques, pour qu'ils veuillent reconnaître et observer leurs obligations sociales en traitant leurs affaires.

Reconnaître et observer les obligations sociales du capital: tel est, selon le cardinal Elia Dalla Costa, le point central dans l'affaire Galileo.

Dès le lendemain de l'appel, M. Giorgio La Pira, en son nom et au nom aussi de tous les travailleurs de Florence, dont il croyait interpréter les sentiments, adressa une lettre chaleureuse de remerciements au prince de l'Eglise.

Comme les Prophètes d'Israël...

Cette notification, écrit Giorgio La Pira, se rattache au genre d'actes qui rappellent les gestes des Prophètes et des Apôtres dans l'Ecriture Sainte.

unilatéralement au public leur point de vue, aux frais de l'Etat fédéral et avec les énormes moyens de diffusion qu'ils détiennent. C'est pour le moins une panne de démocratie.

Le principe de la liberté d'information commande aux journaux de présenter sur les nouvelles et les débats les divers points de vue en cause. Et au dire des spécialistes qui ont tourné la question sous tous ses aspects, la principale sauvegarde de la liberté et de l'impartialité de l'information nécessite une saine opinion publique, c'est que l'information soit pluraliste, multilatérale, d'où la nécessité de journaux nombreux, et d'où le danger de journaux trop gros, qui sont ainsi de moins en moins nombreux et qui deviennent par surcroît des puissances financières.

L'indépendance dans l'information

Quand il s'agit des techniques de diffusion plus modernes et si puissantes que sont la radio et la télévision, des précautions spéciales s'imposent. La prudence doit être encore plus poussée quand ces techniques sont sous l'autorité de l'Etat. Il importe alors à la fois d'assurer leur indépendance et de protéger efficacement leur liberté et leur impartialité d'information.

Les réalisateurs ont demandé de pouvoir eux-mêmes présenter leur point de vue au public par la télévision, comme Radio-Canada le fait depuis le début de la grève, et la Société refuse. Dans un pareil cas les autorités compétentes auraient été justifiées de prendre des moyens énergiques. Puisque la Société était en cause, d'urgence, on aurait pu la "dispenser" de fournir l'information télévisée sur la grève, et confier cette tâche à des gens

et qui sont des étendards de justice élevés pour le confort des peuples. Elle rappelle aussi les paroles du Christ: "Je suis le bon Pasteur. Le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Celui qui est mercenaire et non pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas en propre, voyant venir le loup, laisse les brebis et prend la fuite..." Scellée de votre bénédiction paternelle, conclut l'ancien maire de Florence, l'affaire des établissements Galileo est destinée à avoir une forte résonance et des conséquences salutaires, non seulement dans la vie de Florence, mais aussi sur le plan national.

L'intervention du cardinal ne demeura pas sans fruit, puisque la direction des établissements Galileo réduisit de 980 à 530 le nombre des ouvriers à licencier. Cette décision fut prise ces derniers jours, malgré l'intervention du ministère du travail et des syndicats. Bien plus, à la douloureuse surprise de tous, la direction interrompit brusquement les pourparlers.

Trois appels

On devine l'émotion causée sur les rives de l'Arno par les 530 lettres de licenciement. Les syndicats déclenchèrent des grèves de protestation. Des ouvriers défilèrent à travers les rues de Florence. Des collectes se firent en faveur des travailleurs voués au chômage.

Pour lui, Giorgio La Pira adressa immédiatement des messages à M. Giovanni Gronchi, chef de l'Etat, le priant d'intervenir dans l'affaire Galileo, à M. Azzariti, président de la Haute Cour de justice, pour lui signaler le caractère anticonstitutionnel des licenciements, et à M. Leone, président de la Chambre, pour lui annoncer la présentation de deux propositions de loi pour la défense des travailleurs en application des normes de la nouvelle Constitution.

Un conflit entre deux idéologies

Nous voici arrivés à l'aspect juridique de l'affaire Galileo. M. La Pira estime que, sans violer le Code pénal italien, le procédé des licenciements va à l'encontre des normes de la nouvelle Constitution. Il y a opposition entre le Code, d'inspiration libérale, et la Charte, d'inspiration sociale, et il s'agit d'abroger certains articles du Code ou, du moins, de les adapter à la Constitution Républicaine.

"La République, stipule l'article IV de la Charte, reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et crée les conditions qui rendent effectif ce droit". Norme fort belle en théorie, qui fait honneur au socialisme des constituants de 1946, mais qui, du moins jusqu'à présent, demeure sans portée pratique.

"Les conditions qui rendent effectif ce droit" n'ont pas encore été réalisées pleinement par la jeune République. Une des deux lois, que Giorgio La Pira présentera à l'approbation du Parlement, se propose précisément de créer ces conditions. L'autre proposition de loi, fondée sur l'article 43 de la Constitution, tend à obliger les grandes entreprises à observer les exigences de la justice sociale, notamment en ce qui touche le licenciement de la main d'œuvre.

Faut-il relever, pour prévenir des interprétations erronées, que l'archevêque, ni l'ancien maire de Florence, n'ont donné des établissements Galileo qu'ils renonceraient à tout licenciement? Le cardinal Elia Dalla Costa et M. La Pira désirent qu'à côté des légitimes intérêts du capital la direction tienne aussi compte des imprescriptibles exigences de la justice sociale, et

ou à un groupe qui aurait assuré une information moins unilatérale et plus objective. Ou bien on aurait pu exiger que la Société accorde aux grévistes autant de temps à la télévision qu'elle en prenait elle-même.

L'abus a été particulièrement grave parce qu'il a faussé le témoignage, c'est-à-dire le principal organe d'information et de nouvelles dans la programmation de CBFT. Cela devrait être une leçon pour l'avenir. Les Canadiens de langue anglaise, qui ont été plus ou moins indifférents à la grève, sont s'inquiéter de cet aspect. Car si le précédent se répétait dans d'autres questions, à l'indépendance de Radio-Canada devenait encore à sens unique sur un problème important, il n'est pas sûr que cette gangrène des ondes ne franchisse pas la frontière linguistique du réseau français.

P. S.

Préparatifs de réception royale



Le vice-reine: "Vas-tu y montrer mec' qu'a vienne?"

Le Congo belge du paternalisme au réalisme

Les députés belges, à l'exception de deux élus communistes, ont approuvé à l'unanimité la déclaration gouvernementale sur le Congo. Certes les socialistes se sont étonnés de ne pas avoir été associés à la rédaction de ce texte et ont émis quelques critiques. Mais, adoptant la même attitude qu'à l'occasion de la question scolaire, ils n'ont pas cherché à exploiter les difficultés qui ont conduit le gouvernement belge à aligner sa politique africaine sur celle des autres puissances coloniales.

Depuis 1908, date à laquelle furent transmis à la Belgique les droits que son roi, Léopold II, possédait sur l'Etat indépendant du Congo créé en 1885, c'est la "charte coloniale" qui était — et reste — la "Constitution" de ce pays. Si les finances du Congo et de la Belgique sont distinctes, le gouvernement central du Congo se trouve à Bruxelles. C'est le roi, représenté à Léopoldville par le gouverneur général, lui-même assisté d'un conseil de gouvernement consultatif, qui exerce les pouvoirs législatif et exécutif. Seul l'octroi du statut communal, à Elisabeth, Jadotville et Léopoldville le 1er janvier 1958 et à Bukavu, Stanleyville, Coquilhatville et Lubumbashi le 1er janvier 1959, a été inscrit en marge de l'immuabilité de la politique belge.

Vers l'indépendance

Or, au terme de la déclaration de M. Eyskens, qui fait suite au discours prononcé quelques heures auparavant par le roi Baudouin, ce cadre juridique éclate brutalement. L'Africanisation des cadres élimine la ségrégation raciale larvée et la discrimination politique et sociale. La participation effective de leur pays sanctionne la volonté d'établir provisoirement la démocratie au cœur du continent africain.

Des conseils de communes et de territoires seront élus à la fin de l'année. Six conseils de provinces seront élus en mars 1960. Ebauche de la future chambre des représentants, le conseil général du Congo remplacera l'actuel conseil de gouvernement. Un conseil de législation sera substitué au conseil colonial et constituera un

qu'ils fassent tout ce qui est raisonnablement possible pour éviter une mesure particulièrement cruelle dans un pays qui compte près de deux millions de sans-travail: le licenciement. Le seul fait que le nombre des ouvriers à licencier ait été réduit de 980 à 530 atteste que, au moins dans un premier temps, avant l'appel du cardinal, la direction des établissements Galileo, ne s'est guère soucée des répercussions sociales de la mesure projetée, et qu'elle a agi arbitrairement, selon l'expression de l'ancien maire.

La Providence tire le bien du mal. La douloureuse affaire des établissements Galileo entraine probablement l'abolition de certaines normes du Code pénal inspirées du libéralisme économique, et la promulgation de deux lois inspirées de la doctrine sociale chrétienne.

Georges HUBER.

Lettres au "DEVOIR"

Le malade qui s'ignore

Monsieur André Laurendeau,

Cher Monsieur,

Quand un malade vous écrit pour publier les symptômes de sa maladie; que vous lui permettez d'évacuer sa bile; c'est très bien. Et c'est conforme aux enseignements de la faculté médicale. Jusque-là, la faculté vous accepte dans son corps.

Quand vous entreprenez de disséquer un individu, un événement ou un état de chose, vous le faites consciencieusement et froidement, sans vous soucier des cris de la victime, tout comme le ferait l'expert anatomiste sur un cadavre.

Là encore, la faculté vous accepte dans son corps et c'est comme ça qu'on aime à vous lire.

Mais, de grâce! quand un malade vous écrit et qu'il signe "Indifférent" sans donner sa profession, ne dites pas à vos lecteurs que cet indifférent est "professionnel". Cela compromet beaucoup de monde. Car il y a beaucoup de professionnels à la campagne et cet indifférent peut être n'importe lequel d'entre nous. C'est pourquoi, en ce qui me concerne, je tiens à dire à vos lecteurs que l'indifférent qui a éjecté sa bile sur les grévistes de Radio-Canada, ce n'est pas moi.

Quant à cet indifférent, eh! bien, je crois que son cas relève de l'expertise. Il est probablement de la catégorie des malades qui s'ignorent. Très difficile à classer. On pourrait à la rigueur mettre des noms à sa maladie. Mieux vaut s'abstenir. Il y a des malades à qui on doit cacher la maladie; cela peut aggraver leur état.

Pour l'enrichissement de mes dossiers, j'aimerais savoir sur quel ton écrit cet indifférent quand il n'est pas indifférent. Ça doit être formidable!

EUGENE FORTIN
Saint-Victor-de-Beauce

L'ACTUALITÉ

Le recours à l'enfance

Jules Romains parle, dans Verdun je crois, d'un intellectuel devenu soldat et qui affronte courageusement la guerre des tranchées. Tout le long du jour il subit, comme ses camarades, le pilonnement des canons ennemis. Il participe aux attaques.

Le soir il faut dormir. C'est ce qui est difficile. Le bruit, l'énorme tapage de l'artillerie. On s'y fait parait-il. Mais pour parvenir à quitter le champ de la conscience il faut trouver au moins quelques secondes de sérénité.

La sérénité est une dernière rareté sur les champs de bataille. Alors il faut au moins s'en inventer l'apparence. Quand il se couche, le soldat de Romains

s'en découvre une. Il a besoin d'objets où accrocher son regard, même s'il s'agit d'une bombe les ferait sauter. Mais ils ont l'air solides. Alors il faut fermer les yeux.

Cela ne suffit pas. Il faut modifier le sens du tapage que la mitraille fait autour de lui. Il faut s'imaginer partir ailleurs. Le soldat se raconte des histoires.

Il est un homme, un guerrier malgré lui, peut-être qu'il ne se réveillera pas demain. Ne possédant aucune foi religieuse, il n'a pas de recours en dehors des choses humaines. Alors il y a tout de dormir.

J'oublie quelle histoire il se dit chaque soir, comme un fœtus.

l'enfant. Cela le reporte je pense au moyen âge, très loin de Verdun, des tranchées et des pas. Mais que fait-il sinon de se bercer lui-même? Et que fait-il sinon de remonter à l'âge où une autre l'endormait avec des contes?

Qui est-ce qui a jamais échappé à son enfance? Osi essaye qui a tout à fait cessé de croire aux mauvais génies et aux fées? Napoléon appelait la chance son étoile. La science, en faisant reculer les mystères, ouvre de nouvelles possibilités au songe, nos enfants se promènent d'astre en astre, le merveilleux pulvérise, éliminant les fées au poudrier de s'habiller autrement.

CANDIDE

La session fédérale

Les droits du Canada sur le Columbia sont reconnus

OTTAWA. — Le Canada a arraché une importante concession aux Etats-Unis en ce qui concerne l'exploitation de la richesse énergétique du fleuve Columbia, selon des sources officielles d'information.

Le gouvernement américain a reconnu en effet, semble-t-il, bien que tacitement, que le Canada était habilité à revendiquer une partie de l'énergie hydro-électrique produite à l'aide de digues sur le côté américain du fleuve, l'eau venant, à la mesure des besoins, des bassins d'emmagasinement aménagés en territoire canadien. Jusqu'ici, les représentants américains auprès de la Commission canado-américaine des eaux limitrophes se refusaient à reconnaître ces prérogatives, alléguant que le gouvernement américain n'avait pas encore tranché la question.

Mais les deux gouvernements ont annoncé hier simultanément qu'ils avaient invité la Commission à faire dans les plus brefs délais les recommandations qu'elle jugerait opportunes sur le partage de l'énergie produite sur une base coopérative. On infère de cette déclaration que les Etats-Unis ont finalement résolu de reconnaître tout au moins partiellement les droits que le Canada cherchait depuis plusieurs années à faire valoir. Il reste néanmoins qu'il pourra s'écouler plusieurs mois avant la confection d'une formule de partage susceptible d'être acceptée de part et d'autre. Il faudra également obtenir le consentement de la Colombie-Britannique, puisque l'exploitation et la gestion des richesses hydrauliques ressortit, au Canada, aux gouvernements provinciaux.

Cuba: les navires seront payés

OTTAWA. — Repliquant au député social-démocrate, M. W. Herridge, qui avait interpellé à ce sujet, le ministre des transports, M. Hees, a déclaré aux Communes hier que la Société des paquebots nationaux, filiale du Canadian National, ne se faisait aucun souci relativement au paiement des \$2,800,000 qui constituent le prix de vente des huit navires de l'ancien service des Antilles dont des capitalistes cubains se sont portés acquéreurs.

La route transcanadienne

OTTAWA. — Le gouvernement a fait connaître aux Communes hier son intention d'inviter les Chambres à approuver des dépenses additionnelles de \$100 millions au titre de la route transcanadienne. Le projet de loi, dont il a été inscrit l'avis de présentation au feuilleton de la Chambre porte que le plafond des dépenses fédérales autorisées par la loi sur la route transcanadienne sera haussé de \$250 à \$350 millions. Jusqu'à l'automne dernier, le gouvernement central s'est engagé à effectuer des dépenses de \$259,821,000 pour la construction de la route. A la fin d'octobre, la somme des déboursés fédéraux et provinciaux à cette fin se chiffrait par \$435,422,300. Mise en œuvre en 1950, la route transcanadienne devrait être parachevée à la fin de 1960. On note que l'empire des accords conclus entre le fédéral et chaque gouvernement provincial à l'exception de celui du Québec, Ottawa assume non seulement la moitié des frais de construction, mais également 90 pour cent des frais jusqu'à concurrence de 10 pour cent de la longueur totale de la route dans chacune des provinces. Jusqu'à présent, on a parachevé environ 2,000 milles de route pavée suivant les recommandations fixées, soit 41 pour cent du parcours total. La transcanadienne est également pavée suivant les normes des voiries provinciales sur une distance d'environ 1,200 milles.

Subventions à deux hôpitaux

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral vient d'accorder une subvention de \$2,622,173 pour la construction du nouvel hôpital Saint-Charles, à Joliette. Le nouvel hôpital renfermera 1,475 lits pour des malades mentaux et pourra loger 61 infirmières. Comme il s'agit d'un hôpital fédéral, la province paiera les frais de construction que n'aura pas assumés le fédéral. Une subvention de \$15,829 a été accordée à l'Hôtel-Dieu de Québec pour l'achat d'un appareil de rayons-x. L'appareil servira à l'examen pulmonaire des patients admis dans l'institution.

Les oeuvres conservatrices

OTTAWA. — Statistiques en main, le ministre des transports, M. Hees, a soutenu hier, en Chambre, que le programme d'expansion nationale du gouvernement faisait des progrès rapides et que les oeuvres des conservateurs se révélaient plus abondantes que celles de l'ancien régime libéral. Au chapitre des terrains d'atterrissage et des aéroports: le gouvernement, a exposé le ministre, a consacré \$56 millions durant l'exercice financier actuel à la construction de six aéroports aériennes et de 37 pistes, alors que les libéraux, durant l'exercice 1956-57, n'avaient dépensé que \$22 millions pour l'aménagement de 26 pistes et la construction de six aéroports. Au chapitre des travaux portuaires, rapport analogue: \$28 millions contre treize. Interpellé par le leader de l'opposition, M. Pearson, le ministre a déploré que les libéraux eussent laissé le nombre de navires de la marine marchande du Canada tomber de 500 à 18. M. Pearson lui demanda s'il pouvait faire confirmer ce chiffre de 500. M. Hees hésita, puis enfin: "C'était un chiffre très considérable, dit-il, de plusieurs centaines peut-être".

Etude du bill des droits

OTTAWA. — Le député libéral de la circonscription de Montréal-Cartier, M. Léon Crestohl, a exhorté le gouvernement à confier son bill des droits de l'homme à l'examen d'un comité parlementaire spécial. De plus, a-t-il ajouté hier durant le débat sur le discours du trône, le premier ministre Diefenbaker devrait convoquer une conférence des procureurs généraux des provinces et lui donner la tâche d'étudier le côté constitutionnel du bill en question. Car il est nécessaire, a soutenu le député, que le parrain du bill des droits, M. Diefenbaker, ait la certitude que ce projet de loi ne perd pas de vue aucun des droits des couches minoritaires de la population. En effet, dès que les droits de l'homme et que les libertés personnelles se trouvent couchés sur un texte de loi, a fait valoir M. Crestohl, le document législatif pourra se révéler une arme dangereuse s'il ne protège pas toutes les sections de la population. Il est quand même paradoxal, a encore fait observer le député, que le Parlement puisse être sollicité à former un comité bicaméral pour l'étude de la question de l'abattage des animaux mais que le gouvernement ne songe même pas à prendre en examen la question des droits de l'homme.

Le blé: problème No. 1

TORONTO. — Les excédents de blé restent le problème agricole no. 1 du Canada, a dit hier le ministre de l'agriculture, M. Harkness. De plus, il est sûr que nous avons un surplus de lait acréme en poudre et il est fort possible que nous ayons également un surplus de beurre, a-t-il ajouté. M. Harkness parlait alors devant une association d'agriculteurs de l'Ontario. Il a dit à la même occasion que "la production d'oeufs augmente au Canada à un rythme qui est bien plus fort que ne l'est celui de la consommation". Il a ajouté que le gouvernement fédéral peut, aux termes de la loi sur la stabilisation des prix, fournir aux agriculteurs une aide "passablement efficace, aussi longtemps qu'il n'y a pas surproduction grave". Mais, a-t-il précisé aussitôt, "lorsqu'il y a surproduction, nous sommes en présence de problèmes graves". M. Harkness a fait remarquer que les excédents de blé du Canada proviennent du fait qu'il y a un surplus de cette céréale dans le monde entier.

Union sud-africaine: le gouvernement n'invitera pas la reine Elisabeth à inaugurer les fêtes du 50e anniversaire du pays

LE CAP. — Le premier ministre Hendrik Verwoerd a déclaré devant le Parlement que le gouvernement n'entend pas inviter la reine Elisabeth à inaugurer les fêtes qui marqueront en 1960 le 50e anniversaire de la proclamation de l'Union sud-africaine. Le chef du gouvernement a précisé qu'il n'était d'ailleurs jamais entré dans l'intention de son cabinet de faire une telle invitation à la reine mais qu'en raison de la campagne menée à ce sujet par certains milieux et dans une certaine presse, il était devenu nécessaire de couper court à toutes les rumeurs. On sait que l'élément d'origine anglaise en Afrique du Sud souhaitait vivement que la reine fût invitée à ouvrir les manifestations du cinquantenaire mais que la politique du régime nationaliste actuel est de réduire de plus en plus les liens entre l'Union sud-africaine et la Grande-Bretagne et de limiter ses engagements envers le Commonwealth.

PARIS. — Le ministère de la défense nationale a annoncé hier plusieurs nominations importantes, notamment celle du général Jacques Massu comme commandant des forces terrestres en Algérie, du général Salan comme gouverneur militaire de Paris et du général Paul Ely comme chef d'état-major général de toutes les forces françaises.

ALBANY. — Le gouverneur N. Rockefeller a annoncé hier qu'il demandera à la législature d'approuver un budget équilibré de \$2 milliards pour l'Etat de New-York et des augmentations de taxes de \$250 millions.

LETRE D'OTTAWA

Ces attributs de la souveraineté n'intéressent-ils que nos députés?

par Clément BROWN

OTTAWA. — Le débat sur l'Adresse tire à sa fin. Hier soir, les députés ministériels ont relé, par une écrasante majorité, la motion de non-confiance présentée par les libéraux. Aujourd'hui, un peu avant six heures, ce débat prendra fin, probablement après une ultime intervention de M. Lester B. Pearson, au nom des libéraux, et de l'un des deux "grands" ministériels, M. John Diefenbaker ou M. Howard Green, son adjoint à la direction de la Chambre.

Les libéraux ont manqué une belle occasion de se faire du capital politique en ne proposant pas, officiellement, soit l'ajournement soit la fin du débat, pour aborder plus rapidement l'étude de la législation ministérielle. A plusieurs reprises, les libéraux se sont dits prêts à interrompre le débat. Le premier ministre les a défaits d'y mettre fin en supprimant leurs propres discours et en réclamant le vote sur leur amendement. On ne sait encore pour quelle raison l'opposition n'a pas relevé le défi. Ainsi, le débat sur l'Adresse a duré les dix jours réglementaires. Au fond, peut-être est-ce mieux ainsi puisque, pendant le débat sur le budget,

les députés ne pourront plus discuter de la politique générale mais devront s'en tenir à des sujets précis. L'observateur le plus distrait aura cependant été frappé par l'étrange indifférence affichée par les députés de langue anglaise sur la double question du drapeau national et d'un hymne national officiel. En effet, une rapide lecture des débats nous permet de constater, sauf erreur, seuls des députés canadiens-français ont abordé ces problèmes au cours du débat sur l'Adresse. Ni le premier ministre, ni le chef de l'opposition, ni le leader du parti social-démocratique n'ont fait la moindre allusion à ces deux problèmes. Aucun membre du cabinet ne les a soulevés. Cela se comprend d'ailleurs puisque toute déclaration ministérielle eût lié le cabinet, un cabinet fort divisé sur ces questions.

Nous n'instituons pas un concours de popularité entre députés conservateurs, libéraux ou sociaux-démocrates sur cette double question. Mais une chose nous frappe, c'est que ceux qui ont parlé apparemment tous au Canada français. Est-ce à dire que la problématique n'intéresse pas les Anglo-Canadiens? On aurait tort de le croire mais l'opinion, au sein de la majorité canadienne, est visiblement divisée. Aussi, ses représentants paraissent-ils s'être donné le mot d'ordre: imitons de Conrart le silence prudent.

Du côté libéral, l'intervention la plus sensationnelle fut évidemment celle de M. Lionel Chevrier. La franchise du député de Laurier est fort méritoire mais elle est un peu tardive. M. Chevrier fut ministre pendant de longues années et il n'a jamais, que nous sachions, manifesté aussi ouvertement ses préférences. De plus, M. Chevrier n'est pas le leader de son parti. Il ne le pas nécessairement son chef. Aussi, est-il souhaitable que celui-ci sorte de ses retranchements sybillins et nous dise, en blanc et en noir, où vont ses préférences. La même conseil vaut pour le leader du parti social-démocratique.

Quant au premier ministre, en face d'un cabinet publiquement divisé sur ces deux problèmes, le moins qu'il puisse faire est de favoriser un vote approuvant sur la motion du député conservateur de Sherbrooke, M. Maurice Allard. Celui-ci, on le sait, demande la convocation d'un comité spécial du drapeau et de l'hymne national.

Vive opposition des Maritimes à la navigation fluviale d'hiver

Par Clément BROWN

OTTAWA. — Les avocats québécois de la navigation fluviale d'hiver, sur le Saint-Laurent, auront à faire face à une redoutable et générale opposition de la députation des Maritimes. On sait que les députés de la région de Québec et du bas du fleuve se sont fait, depuis quelque temps, les champions de mesures quasi révolutionnaires dans ce domaine. Ils ont pour chef de file M. Yvon Tassé, député de Québec-Est.

Celui-ci, à titre d'ancien président de la Commission industrielle du Grand-Québec, s'est toujours intéressé à la question. D'accord avec les conseils municipaux, les députés de l'est du Québec ont même obtenu du ministère des transports qu'il favorise certaines expériences et mette ses services techniques à la disposition des riverains, tout spécialement en ce qui concerne les prévisions météorologiques et la détection des bancs de glace.

Les incidents survenus, cet hiver, lorsqu'une douzaine de navires ont été surpris par la glace en amont de Montréal et ont été forcés de recourir aux brise-glace du gouvernement pour regagner la haute mer, sont considérés ici comme d'une extrême importance. C'est, à la connaissance du ministère, la première entreprise massive de navigation fluviale à laquelle le ministère des transports, bien malgré lui, du reste, a participé. On en retirera de précieux renseignements sur la possibilité de garder le port de Québec ouvert à la navigation pendant deux mois, sur les conditions auxquelles cela pourrait se faire, sur les exigences minimales de blindage des navires voulant se rendre jusqu'à Québec comme aussi sur les proportions d'une flotte de brise-glace capables de garder le fleuve libre d'entraves jusqu'à la vieille capitale. Et si la bataille de Québec, port d'hiver, n'est pas immédiatement gagnée, les députés de la rive nord, de la rive sud et du Saguenay ne perdent pas espoir d'obtenir pour Rimouski, Pointe-au-Père, Baie Comeau, Sept-Îles, Port-Arthur et quelques autres endroits, des services qui leur permettraient d'obtenir, en morte saison, une part importante de la circulation maritime.

Ces efforts de nos députés québécois, mis en lumière par les événements de cet hiver, ont semé une vive inquiétude parmi toute la députation et, naturellement, toute la population des Maritimes. Le foyer de la résistance à la navigation fluviale d'hiver se trouve au Nouveau-Brunswick dont les ports assument, en hiver, une part des af-

aires que délaissent Montréal et Québec.

Il n'est donc pas étonnant que quelques députés des Maritimes soient déjà intervenus dans le débat, invoquant le "fiasco" que serait la libération des navires emprisonnés dans le port de la métropole, plaçant pour que les Maritimes déjà si éprouvées ne subissent point, sur le fleuve, une nouvelle concurrence à leur industrie du transport maritime et clamant leur détermination d'empêcher que l'on porte un nouveau coup à une économie déjà fortent en retard sur celle des autres parties du pays.

Symptomatique à cet égard est la résolution d'un député conservateur, M. Thomas Bell, député de Saint-Jean, le port qui serait probablement le plus affecté par la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent. Cette résolution demande de soumettre au Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques "certaines questions concernant la navigation sur le Saint-Laurent, notamment: a) la mise en service des brise-glace de l'Etat; b) l'ouverture et la fermeture de la navigation à des dates fixes."

Il n'est pas difficile de prévoir de la part d'un des principaux représentants conservateurs du Nouveau-Brunswick, ancien et futur secrétaire parlementaire et ministre éventuel, une critique assez acerbe des projets entretenus par les riverains du fleuve à propos de la navigation d'hiver. Le député essaiera d'obtenir du gouvernement qu'il décrète, de façon permanente, que les services maritimes commenceront et cessent à date fixe sur le fleuve, ce qui mettrait un point final aux espoirs des Québécois.

Entre temps, et parce que ses brise-glace ont été occupés, sur le Saint-Laurent, à la tâche de faire gagner l'océan aux navires emprisonnés en aval de la métropole, le ministre des transports est pris à partie, à la fois par les libéraux et par les conservateurs, parce qu'il ne s'est point trouvé de brise-glace pour libérer le port de Pictou à temps pour qu'une importante

consignation soit expédiée par mer.

Caractéristique aussi de la division des conservateurs sur le sujet est une intervention inopinée de M. Alfred Brooks, député du Nouveau-Brunswick et ministre fédéral, dans un débat qui ne le concernait pas directement. M. Maurice Bourget, libéral de Lévis, interrogé justement (Suite à la page 7)

LE DEPUTE BOIVIN PROPOSE:

Un drapeau sans artifices à quatre bandes, de couleur

OTTAWA (DNC) — M. Marcel Boivin, député libéral de Shefford, s'est opposé, hier, à la présence de l'Union Jack sur l'éventuel drapeau canadien comme aussi à la présence d'autres emblèmes qui en chargeraient inutilement le dessin.

Le député des Cantons de l'Est a proposé son propre modèle de drapeau à quatre couleurs: blanc, bleu, jaune et rouge.

Pour lui, le blanc symboliserait la neige qui couvre notre pays pendant six mois; le bleu, les océans qui entourent notre pays de trois côtés; le jaune, la couleur dorée des Prairies et le rouge, la couleur des uniformes des troupes de Wolfe sur les plaines d'Abraham.

Reclamant l'adoption d'un drapeau "purement canadien", M. Boivin base ses convictions sur les arguments suivants:

1. Un drapeau représente d'abord la souveraineté d'un pays;

2. La souveraineté d'un pays réside dans son Parlement.

Parlant de l'Union Jack, en rapport avec le Red Ensign, M. Boivin déclare qu'en lisant l'Union Jack à la place qu'il occupe sur cet emblème, le Ca-

nada reconnaîtrait la souveraineté du Parlement anglais sur son propre Parlement. Ce serait là, en quelque sorte, dit-il, repudier le statut de Westminster qui en 1931 a fait de tous les anciens dominions des pays à part entière et en a fait à la Grande-Bretagne au sein du Commonwealth.

AVIS DE DÉCÈS

CAZA — A Huntingdon, le 27 janvier 1959 à l'âge de 64 ans, est décédé, le docteur J. E. Caza, époux de Rose Leblanc. Les funérailles auront lieu vendredi, le 30. Le convoi funéraire partira des salons D. L. Kelly, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Etudiez l'anglais aux Etats-Unis pendant l'été

Programme d'anglais pour étrangers — quatre sections — élémentaire, intermédiaire, avancée et institut pour professeurs — de juin au 14 août. St. Michael's College dirigé par les Pères de St. Edmund. Pension pour religieux et religieuses ainsi que pour laïques. Classes formelles et laboratoire linguistique. Ces cours sont répétés quatre fois pendant l'année scolaire. Des représentants du collège seront à l'Hôtel Chicoutimi (Chicoutimi) les 19 et 20 mars de 2 heures à 5 heures p.m. et de 7 heures à 9.30 p.m.; à l'Hôtel Clarendon (Québec) les 21, 22, 23 mars de 2 heures à 5 heures p.m. et de 7 h. à 9.30 p.m.; à l'Hôtel Manoir Victoriaville (Victoriaville) le 24 mars de 2 h. à 5 h. p.m. et de 7 h. à 9.30 p.m.; au Grand Hôtel (St-Hyacinthe) le 25 mars de 2 heures à 5 h. et de 7 h. à 9.30 p.m.; et à l'Hôtel Queens (Montréal) les 26 et 27 mars de 2 heures à 5 heures p.m. et de 7 h. à 9.30 p.m.

Ou écrire au directeur

PROGRAM IN ENGLISH FOR FOREIGN STUDENTS

St. Michael's College, Winooki Park, Vermont, U.S.A.

DIFFICULTES D'ADAPTATION

Dr F.H. LARONTE, psychologue
134 avenue, rue Sherbrooke
VI. 4-9652 • MU. 4-4545

COTTAGE A VENDRE

Grande-Alle, semi-dépendant, pierre et brique, Koolvent, fenêtres aluminium, 3 appartements, garage, \$24,500. — DTL 1-2091.



LA BANQUE

et ses clients emprunteurs

M. A. T. LAMONT,
vice-président et gérant général
La Banque Toronto-Dominion

Nous sommes en mesure d'accorder de nouveaux prêts à nos clients...

"Tandis que les statistiques hebdomadaires indiquent que le total des prêts courants accordés par toutes les banques a quelque peu diminué l'an dernier, les prêts courants à La Banque Toronto-Dominion étaient de \$41 millions plus élevés à la fin d'octobre, totalisant \$626 millions... par suite d'une augmentation des dépôts, nous sommes aujourd'hui en mesure de satisfaire aux nouveaux besoins de nos clients actuels et d'accorder des prêts à de nouveaux clients."

Extrait du discours fait par M. A. T. LAMONT, vice-président et gérant général, à l'occasion de la réunion annuelle de 1958.

Les égards et la compréhension dont La Banque Toronto-Dominion a fait preuve envers ses emprunteurs, petits et grands, au cours de la période de forte demande de crédit, nous ont valu un nombre encourageant de nouveaux emprunteurs. Nous vous invitons à consulter le gérant de votre succursale. Il se fera un plaisir de discuter avec vous de vos besoins financiers.

Des copies des discours faits par le président et le gérant général à la réunion annuelle des actionnaires peuvent être obtenues sur demande adressée au Siège social, 16 King St. W., Toronto.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
LA BANQUE DONT LE REGARD EST TOURNÉ VERS L'AVENIR

35 SUCCURSALES A VOTRE SERVICE DANS LE GRAND MONTRÉAL

Représentants demandés

SPECIALITE

DANS LA VENTE INDUSTRIELLE

N'EXIGEANT PAS

DE CONNAISSANCE TECHNIQUE

Rémunération

de \$9,000 à \$12,000

Références requises

S'adresser à

2176 est, rue Mont-Royal

Ottawa: l'espoir suscité par la reprise de contact commence à s'évanouir...

par Clément BROWN

OTTAWA. — Les espoirs soulevés, mardi, par les rencontres officieuses de ministres fédéraux avec des représentants de Radio-Canada, d'une part, et de l'Association des réalisateurs d'autre part, semblaient s'évanouir rapidement hier soir.

Les accusations proférées, de la part de M. Jean Duceppe, président de l'Union des artistes de Montréal, contre l'«outrecuidance» des négociateurs désignés de Radio-Canada, MM. Marcel Carter et Guy Coderre, ont eu leur contre-partie par une déclaration de Radio-Canada exposant son point de vue.

Le communiqué de Radio-Canada faisant, ex parte, l'historique du conflit, ne semble pas indiquer une volonté de concession de la part de la Société.

Les ministres de la Couronne directement concernés par le conflit, MM. Michael Starr (travail), George Nowlan (revenu national) ont réitéré leur intention de ne pas dicter de ligne de conduite à Radio-Canada. M. Léon Balcer, qui officieusement fait office de conciliateur, à titre de solliciteur général et de député de Trois-Rivières, n'a pas voulu faire de commentaires sur les récents développements.

L'opinion générale qui prévaut ici est que le gouvernement restera sur ses positions, à savoir qu'il ne peut, en vertu des ordres du Parlement, faire pression sur Radio-Canada pour l'amener à adopter une attitude plus conciliante.

D'autre part, les milieux ministériels attendent avec impatience la réunion générale du bureau des directeurs de Radio-Canada qui doit avoir lieu, lundi ou mardi, à Toronto.

Les observateurs prévoient cependant que, si un règlement n'intervient pas rapidement, le gouvernement pourrait bien être forcé, par la clameur publique, d'intervenir au moins comme médiateur entre les deux parties. Il le ferait à son corps défendant.

Rien n'indique encore lequel des deux groupes, au sein du ministère, l'emporterait en faveur ou contre une médiation mais plus la solution de la grève retarde, plus la tension monte au sein du cabinet.

Néanmoins, à l'heure actuelle, chacun cherche comment les difficultés peuvent être résolues sans que le gouvernement engage son prestige en maintenant plus longtemps une abstention qui commence à être interprétée comme un appui à Radio-Canada.

La grève des réalisateurs au Sénat...

OTTAWA (DNC) — La grève des réalisateurs de Radio-Canada à Montréal a eu son écho, hier, au Sénat canadien. Le sénateur Jean-François Pouliot, libéral, ancien député de Témiscouata, a posé au leader du gouvernement, M. W. M. A. Asselin, les questions suivantes:

- 1.—Le gouvernement peut-il fournir copie de la formule de contrat entre la Société Radio-Canada et les réalisateurs?
- 2.—Quels sont les réalisateurs de la Société Radio-Canada qui sont actuellement à la grève et quel montant a été payé à chacun d'eux par cette société et pour quels programmes?
- 3.—Quel a été le coût total de chacun de ces programmes à la télévision?
- 4.—Quel salaire a été payé à chacun des artistes de Radio-Canada du 1er janvier 1958 au 31 décembre 1958?

Les étudiants de l'U. de M. et la grève

Les étudiants de l'Université de Montréal réclament la fin de la grève de Radio-Canada.

Jean Cournoyer, président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, a pris la parole, hier matin, à l'occasion de la réunion des syndicats de Radio-Canada. Il a fait part de la résolution adoptée par le Conseil de l'association lors de sa réunion de mardi dernier.

Les étudiants réclament par cette résolution l'intervention immédiate du gouvernement fédéral, pour mettre fin au conflit, de même qu'une législation ou un décret protégeant les employés occupant les fonctions directrices dans les industries, ce qui n'est pas prévu par les lois actuelles. En plus, l'association appuie les réalisateurs dans leurs revendications actuelles au droit d'association et de négocier collectivement.

Le président des étudiants a en outre remis une souscription symbolique pour le fonds de secours des grévistes. Copies de la résolution ont été envoyées au premier ministre John Diefenbaker, au ministre du Travail Michael Starr et au solliciteur général Léon Balcer.

Renseignement pris, il ne fait pas de doute que M. Duceppe a effectivement prononcé les paroles que la presse montrealaise et la Canadian Press lui attribuent.

La Ligue de...

(Suite de la page 3)

tourne de tous côtés... enfin M. le maire lui fait remettre le petit papier «sauveur» et il lit enfin la motion.

Et il recommence la lecture, en anglais, de son projet.

Les joueurs de cartes de St-Ephrem du Meu Meu interviennent alors. «M. le maire, dit-il, cela fait huit jours que je m'astreins à siéger ici au moins trois heures par jour. Quand j'ai été candidat à un siège de conseiller c'était parce que je croyais pouvoir travailler sérieusement dans l'intérêt de la Cité. Mais les scènes que j'ai vécues ici depuis huit jours, et certaines scènes vécues auparavant, me laissent croire que le sérieux n'est le dernier souci des membres de cette assemblée ou du moins de certains membres de l'administration. Ce soir le ridicule s'y est installé pour de bon. Ça ressemble à une assemblée des membres de la Ligue des joueurs de cartes de St-Ephrem du Meu Meu qui ont décidé s'ils paieront une cotisation de 25 ou 35 cents. Pour ma part j'en ai assez et je quitte cette salle en signe de protestation. Je reviendrai quand on aura décidé d'être plus sérieux».

Une deuxième protestation. M. Hayes, toujours très laborieusement, reprend sa lecture.

Après un certain moment, le conseiller Lucien Saulnier l'interrompt sur un point d'ordre. Il demande au maire de décider si l'amendement lu par M. Hayes peut être considéré comme un amendement ou bien si il ne s'agit pas plutôt d'un tout nouveau projet que l'on veut substituer au premier qui a été rejeté par le Conseil. Dans ce deuxième cas, soutient M. Saulnier, le texte de M. Hayes aurait dû être soumis à l'exécution avant d'être présenté ici, conformément aux décisions rendues par le maire à maintes reprises depuis le début de l'assemblée.

«De votre décision dépendra un geste que je suis sûr le point de poser», dit M. Saulnier.

Le maire décide que le texte soumis par M. Hayes ne nie pas le but de la motion principale qui est de créer un programme de dépenses capitales et qu'en conséquence il se voit dans l'obligation d'accepter. «D'ailleurs, dit le maire, le Conseil en a décidé tout à l'heure».

«Vous ne devez pas vous appuyer sur la décision du Conseil prise il y a un instant car elle avait pour effet de reconnaître seulement une décision prise la veille, laissant par conséquent le premier projet sur la table. Comme vous persistez maintenant à dire que le document soumis par M. Hayes n'est qu'un amendement quand à sa face même il est clair qu'il s'agit d'une toute nouvelle affaire, je me vois moi aussi dans l'obligation de protester devant la motion de siéger que l'on affiche ici». Et M. Saulnier se retire.

Pourquoi se «faire obliger»? Plusieurs conseillers qui avaient manifesté leur opposition la veille au texte soumis ont déclaré que le nouveau projet était une amélioration.

Nouvelle déclaration de Radio-Canada sur le différend avec les réalisateurs

OTTAWA (DNC) — La Société Radio-Canada a remis à la presse, hier après-midi, une déclaration qui évoque les principales étapes du différend avec les réalisateurs et rappelle les propositions qu'elle a soumises à l'Association. Elle affirme en conclusion que les «pourparlers non officiels» qui ont eu lieu à Ottawa mercredi entre MM. Jean Duceppe et Fernand Quirion d'une part, et Marcel Carter et Guy Coderre d'autre part, «n'aboutiront à aucun résultat précis».

Voici le texte intégral de la déclaration de Radio-Canada:

Il y a un mois aujourd'hui, le 20 décembre, 74 des réalisateurs de télévision de Radio-Canada à Montréal repudiaient les contrats qu'ils avaient signés individuellement avec la Société et organisaient un arrêt de travail. Cette ligne de conduite a été adoptée après qu'ils eurent présenté un ultimatum à Radio-Canada: la reconnaissance de leur groupe comme agent de négociations collectives, ou la grève.

Leur action a interrompu les services normaux de télévision du réseau français de Radio-Canada pour plus de 4.000.000 de téléspectateurs et créé une situation où plus de 1.000 personnes, dont plusieurs sont responsables de famille, ont perdu leur revenu régulier.

Au cours de diverses discussions avec les représentants des réalisateurs de Montréal, Radio-Canada a avancé plusieurs propositions concrètes qui, à son avis, auraient pu amener l'un ou l'autre des trois résultats suivants:

- A) Que ces réalisateurs soient reconnus comme agents de négociations pour leur groupe;
- B) Que ces réalisateurs soient confirmés dans leur statut comme faisant partie de la direction de Radio-Canada (ce qui est fondé

sur une décision du Conseil canadien des relations industrielles en 1953);

C) Que l'étendue et la nature des problèmes auxquels les réalisateurs croyaient avoir à faire face soient déterminées, et ensuite que le différend soit réglé à la satisfaction des réalisateurs et de Radio-Canada.

Chacune de ces suggestions aurait pu produire une reprise du service régulier, dans l'intérêt du public que Radio-Canada et son personnel doivent servir.

Les propositions de Radio-Canada contenaient une suggestion à l'effet que les réalisateurs de Montréal prennent les mêmes dispositions légales que cinq autres groupes d'employés et qu'ils aient au cours des années passées pour obtenir leur reconnaissance comme agents de négociations collectives. Ces dispositions comprennent une demande de certification au Conseil canadien des relations industrielles, une désignation de leur groupe et un statut de leur groupe.

A ce sujet, Radio-Canada a également affirmé que le réalisateur fait partie de la direc-

tion. A moins que ce statut ne soit changé par une décision du Conseil canadien des relations industrielles, il ne peut être reconnu par la direction dans une définition autre que celle selon laquelle il est membre de la direction.

Radio-Canada a également suggéré la possibilité d'entreprendre une étude de statut du réalisateur. Mais les réalisateurs n'ont pas voulu accepter cette suggestion à moins que Radio-Canada ne commence par accepter le groupe des réalisateurs comme agent de négociations, même avant que cette étude ne soit accomplie. Il était impossible pour Radio-Canada d'accepter cette condition avec un réalisateur qui n'a aucune connaissance ou expérience des opérations de radio-télévision, le budget et le personnel à travers le pays.

Trois semaines après que la grève illégale ait débuté, les réalisateurs de Montréal, avec leur première proposition, ont refusé de reconnaître la grève ou de reconnaître en tant qu'agent de négociations. Ils proposaient alors que le problème soit soumis à une tierce partie qui serait l'une des trois personnes de leur choix.

Radio-Canada soutient de plus qu'il n'y a pas lieu de recourir à l'arbitrage entre les membres d'une même direction. Si les réalisateurs pensent, comme ils l'ont affirmé publiquement, qu'ils ne font pas partie de la direction, ils ont le droit de liberté de prendre les mêmes dispositions qu'ils ont été prises par les employés de toute autre entreprise ou de tout autre organisme qui fonctionne à l'échelle nationale, et qui veulent se grouper en syndicat et négocier collectivement. Ils peuvent s'adresser au Conseil des relations industrielles du Canada.

Radio-Canada a alors déclaré qu'il n'a pas l'intention de négocier avec les réalisateurs de Montréal, laquelle la Société avait négocié sans résultat pendant plus de trois semaines, ne puisse changer fondamentalement son attitude, la Société devrait prendre d'autres mesures susceptibles d'amener une solution au problème et de reprendre son service régulier.

Au cours d'une conférence de presse à Montréal, un porte-parole de Radio-Canada déclara que la Société était prête, en tout temps à traiter avec les réalisateurs, individuellement ou par groupes. Radio-Canada n'a pas nié et ne niera pas le droit d'association à n'importe quel groupe de ses employés. Elle continue à maintenir comme un principe fondamental dans ses affaires que son personnel de la direction ne doit pas se grouper en syndicat. Il peut se grouper en association professionnelle s'il le veut bien.

Durant le présent conflit, des accusations d'antisindicalisme ont été portées contre la Société Radio-Canada. On a même prétendu que Radio-Canada entendait tout faire pour «tuer» le syndicat.

Ces accusations n'ont aucun fondement et les faits les démontrent totalement. Radio-Canada, il faut le mentionner, fournit de l'emploi à quelque 6.600 personnes. De ce nombre, 5.000 (dont 2.000 de la province de Québec) font partie de syndicats reconnus comme agents de négociation collective pour leurs groupements, après avoir obtenu reçu la certification par le Conseil canadien des relations industrielles. Les relations de Radio-Canada avec ses employés, depuis le début de notre Société, ont été bonnes.

Depuis un mois, Radio-Canada a essayé de trouver une solution au différend. La Société a suggéré aux réalisateurs toutes les procédures voulues par l'aspect légal en cause et les besoins de ses opérations radio et télévision.

Malgré ces propositions, et à cause de l'attitude inchangeable de l'Association des réalisateurs, le problème n'est pas plus près d'une solution qu'il ne l'était il y a un mois.

Radio-Canada est convaincue que sa responsabilité vis-à-vis du public l'oblige à poursuivre la recherche de toutes les avenues possibles pouvant conduire à une entente.

Dimanche dernier, le Conseil des unions de la radio et de la télévision (CBU) a demandé à Radio-Canada de tenir une assemblée avec ses représentants et suggère que l'avis envoyé par Radio-Canada à ses employés de Montréal (autres que les réalisateurs) soit reporté à plus tard.

La Société acquiesce à cette demande, «pour le moment», de sorte que la CBU puisse avoir le temps d'étudier la question plus longuement.

Depuis lors, Radio-Canada n'a reçu aucune communication de la CBU. La Société, hier, lut avec grand intérêt le compte rendu des journaux de Montréal, selon lequel M. Timothy O'Sullivan, président du CBU, «attendait, dans la métropole, des développements».

Radio-Canada, pour sa part, attendait elle aussi des développements, qui n'auraient pu venir, justement, du conseil que préside M. O'Sullivan.

Ajoutons pour conclure que des pourparlers non officiels ont eu lieu, à Ottawa, avec un réalisateur et un artiste de Montréal n'aboutissant à aucun résultat précis.

Ottawa, Ont., 29 janv. 1959.

RON-C. FRASER
Directeur des relations extérieures

Radio-Canada s'élève contre les déclarations de M. Jean Duceppe

OTTAWA (DNC) — Sans révéler quelles seraient leurs positions, dans l'éventualité d'une reprise des négociations entre l'Association des réalisateurs et Radio-Canada, les porte-paroles de cette Société ont formellement contredit les affirmations de M. Jean Duceppe, président de l'Union des artistes de Montréal.

On sait que M. Duceppe a affirmé que les négociateurs désignés, MM. Marcel Carter et Guy Coderre, ont attaché le plus entier mépris pour les représentants des réalisateurs et pour le gouvernement, qu'ils ont déclaré n'avoir pas d'ordres à recevoir du gouvernement et qu'ils ont refusé de discuter certains problèmes soulevés par M. Duceppe et M. Fernand Quirion, président de l'Association des réalisateurs.

Parlant au nom de Radio-Canada, M. Ron Fraser, directeur des relations extérieures de la Société, a déclaré en substance ce qui suit: «Il est vrai que Radio-Canada, organisme indépendant, n'a pas d'ordre à recevoir des ministres du gouverne-

ment. Bien que n'ayant pas assisté personnellement à l'entretien d'hier, je puis affirmer que les participants ont pu discuter de tout problème qui les intéressait».

Pour sa part, M. Guy Coderre, chef du personnel de Radio-Canada à Montréal, a déclaré: «Nous avons dit à M. Duceppe et Quirion que

Radio-Canada avait la responsabilité de conduire les négociations du côté patronal, que les ministres de la Couronne n'étaient pas intervenus et que, de plus, nous ne croyions pas qu'ils interviendraient».

M. Léon Balcer, solliciteur général, a refusé de faire tout commentaire à propos de la déclaration de M. Duceppe. M. George Nowlan, ministre du revenu national, a confirmé que ce n'est pas l'intention du cabinet d'imposer une ligne de conduite à Radio-Canada au cours des prochaines négociations.

(Par ailleurs, M. Fraser s'est élevé contre une dépêche de la Canadian Press qui, dans un bulletin diffusé hier après-midi, rendait compte des déclarations de M. Duceppe. Selon M. Fraser, ou bien la Canadian Press s'est trompée, ou bien M. Duceppe ne dit pas la vérité.)

Fonds de secours

Plusieurs lecteurs ont adressé au DEVOIR des dons en argent destinés au fonds de secours des grévistes de Radio-Canada. Le comité central des syndicats, à qui nous avons fait tenir ces sommes, les en remercie mais prie ceux de nos lecteurs et amis qui songent à souscrire de faire parvenir leurs dons à l'adresse suivante: Fonds de secours des grévistes de Radio-Canada, Moose Hall, 1173 rue Drummond, Montréal.

Tout nu dans la rue

Le hasard d'une rencontre, au restaurant, nous met en présence d'un employé de Radio-Canada qui franchit chaque jour la ligne de piquetage. Comme le sujet vient sur le tapis, il se glorifie de son geste, qu'il estime courageux, car, dit-il:

«Je ne se passe pas de journée sans qu'ils téléphonent chez nous. Ma femme est dans tous les états. Des fois c'est la nuit».

Impossible de reconnaître les voix. Notre interlocuteur se vante, d'ailleurs plus tard en faire autant. Il prend sa revanche en appelant chez des camarades grévistes, et il souligne, d'une voix contrainte, à leurs femmes les risques que courent les maris:

«Tout nu dans la rue: c'est ce qui va leur arriver. Surtout l'un d'eux (on sent ici combien la gêne doit, de part et d'autre, permettre d'assouvir de vieilles rancunes personnelles).

Il est très difficile de savoir ce qui a convaincu M. X. de traverser les lignes de piquetage. Quelques-uns de ses amis l'avaient fait. Il n'aime pas beaucoup le syndicalisme, il a besoin de son salaire, mais surtout:

«Radio-Canada, c'est trop gros, ils pourront pas l'arrêter. Ils le détruiront pas non plus».

Car pour M. X. ce sont les grévistes qui ont entrepris de détruire le réseau français, par légèreté, par ambition, par «gauchisme».

«Qu'est-ce que c'est, le gauchisme?»

Notre interlocuteur nous lance un regard de colère:

«Vous êtes pour les grévistes, vous?»

Nous retrairons immédiatement.

Des assésés.

Mais, mis en confiance, M. X. prend une mine assez soucieuse. Il dit:

«C'est dur, vous savez, de vivre là-dessus. Dans mon service, les gens ont les yeux gros comme ça (il montre son poing). Ils ont des figures longues. On a l'impression qu'on est dans un bateau qui a plus de moteur; ça avance plus, on se demande quand le voyage va finir».

«A côté de la vie habituelle, à Radio-Canada, ça doit être ennuyant là-dessus».

«Ennuyant? C'est mort. Ça manque d'air. Je viens des fois que je pense que je pourrais plus respirer».

«Pas moyen de trouver un compromis».

«On voit que vous êtes pas là. Rien que de parler de compromis, ils vous regardent comme des traîtres. Ils disent que leur guerre peut pas durer, que les réalisateurs sont manqués de munitions, que les artistes vont lâcher... Ils...»

Changement remarquable: tantôt, «ils» signifient les grévistes. Maintenant, «ils» désignent les résistants de l'intérieur, et le ton n'est pas tellement plus aimable.

«Ils veulent pas faire de concessions. Ils ont peur que les politiciens s'en mêlent et ils sont bien décidés à résister à Ottawa».

«Lettres au personnel»

Nous nous étonnons. M. X. sort un papier de sa poche. Cela s'intitule: Lettre au personnel et c'est daté du 29 janvier — soit avant-hier, quand M. Balcer faisait vraiment de son mieux pour opérer un rapprochement entre les parties.

Voici comment le Directeur explique à ses employés au travail le retrait de l'ultimatum aux grévistes: «Quelques-uns d'entre vous ont peut-être pensé que Radio-Canada revenait sur une décision mûrement réfléchie et prise à regret. Il n'en était rien. Ayant jusqu'à la prise la plupart des initiatives susceptibles d'amener un règlement au conflit, nous avons voulu, une fois de plus, faire preuve de notre bonne volonté...»

«Est-ce vrai, demandons-nous à M. X., que Radio-Canada ait pris la plupart des initiatives...»

«C'est dur, vous savez, de vivre là-dessus. Dans mon service, les gens ont les yeux gros comme ça (il montre son poing). Ils ont des figures longues. On a l'impression qu'on est dans un bateau qui a plus de moteur; ça avance plus, on se demande quand le voyage va finir».

Il décrit des gens tendus vers un effort unique: tenir, faire en sorte que l'écran puisse s'allumer chaque jour, tenir à bout des grévistes, les ruiner, lui un peu de la flamme du début, revient dans le regard. Nous osons dire:

«C'est vrai que des politiciens et des syndicats, il y en a partout».

«Il conclut, avec fatalisme: «C'est vrai que des politiciens et des syndicats, il y en a partout».

Plusieurs conseillers qui avaient manifesté leur opposition la veille au texte soumis ont déclaré que le nouveau projet était une amélioration.

La grève des réalisateurs pourrait être un bond

Vers un syndicalisme de cadres nécessaire à la stabilité sociale

déclare le père Jacques Cousineau

Le père Jacques Cousineau s.j., a consacré un article à la grève des réalisateurs de Radio-Canada, article publié dans la revue Relations. En voici de larges extraits.

Au Canada, d'après le dernier rapport officiel préparé par le ministère du travail, (Gazette du travail, novembre 1958, p. 1272) et soumis à l'Organisation internationale du Travail à l'égard de la Convention de 1948 sur la liberté syndicale, «les personnes qui n'entrent pas dans le cadre de la définition d'employé formulée dans la loi sur les relations industrielles, ne sont pas sujettes à des restrictions dans leur liberté de constituer des organisations de leur choix et de s'affilier à ces organisations et, de fait, elles usent de cette liberté». En résumé, on peut dire que les employés supérieurs du Canada sont actuellement dans la situation même où se trouvaient les employés subalternes avant 1944.

Le C.P. 1003 (17 février 1944) a mis fin aux grèves légales de représentation syndicale chez

les employés protégés par ce décret, car rendant illégal tout ce qui entraverait l'exercice de leur droit syndical et obligeant légalement tout employeur à négocier collectivement avec leur syndicat dûment certifié par le conseil compétent, il a supprimé leur raison d'être. Aussi, devons-nous dire, contrairement à l'affirmation de l'hon. Nowlan, qu'une grève de représentation syndicale pour les employés supérieurs sera toujours légale en vertu du droit commun, tant que la législation syndicale n'aura pas étendu jusqu'à eux la protection du droit syndical et du droit de négociation collective, telle qu'énoncée dans la loi de 1948 sur les relations industrielles. D'ici là, contrairement de même à l'affirmation de l'hon. Starr, le ministre du travail aura le droit et le devoir d'intervenir dans les différends entre employés supérieurs concernant la représentation syndicale, soit en vertu de l'article 56, par 1 et 2 (au début) de cette même loi de 1948 sur les enquêtes visant les différends du travail, ou qui reprend à cet endroit la

loi Lemieux de 1907 — soit en vertu de la loi de la conciliation et du travail, lois dont l'existence ne peut que relever du ministère du travail. Quant à la Société Radio-Canada, un article de loi ne peut être invoqué pour la forcer à reconnaître l'Association des Réalistes comme agent de négociation, mais elle pourrait et devrait agir, croyons-nous, comme les milliers d'employeurs éclairés durant 1944 qui négociaient avec des syndicats d'employés subalternes, sans aucune contrainte légale, comme aussi les employeurs qui négocient depuis longtemps avec l'Association des Surintendants et Contrôleurs de la Construction, ou comme la corporation municipale qui a une convention collective avec le Syndicat des contramaîtres employés de la ville de Montréal.

Une remarque complètera le tableau: elle concerne les législateurs fédéraux de 1948. Influencés par la réaction antisindicaliste qui venait de s'exprimer aux Etats-Unis en 1947 dans la loi Taft-Hartley, ils ont modifié la définition d'employé en la restreignant considérablement. Là où le C.P. 1003 excluait «une personne... ayant compétence pour exercer le droit syndical des travailleurs» la loi sur les relations industrielles exclut «un pérant ou surintendant» et «une autre personne qui, de l'avis du Conseil, exerce des fonctions de direction...» En élargissant à ce point le secteur des employés supérieurs ou cadres non légalement protégés dans leur droit syndical, le Parlement a mis ces employés dans la nécessité d'organiser selon leur droit imprescriptible et de se faire reconnaître de gré à gré ou, sinon, par la force économique du groupe, comme l'on faisait partout avant 1944. On a agrandi le territoire de la jungle où la police n'est pas tenue de protéger le droit syndical; qui s'étonnerait des combats engagés aujourd'hui pour la reconnaissance de ce droit?

D'ailleurs, le problème de la protection du droit syndical et du droit d'organisation et de négociation collective, propre aux travailleurs non manuels, y compris le personnel technique, les cadres, etc., se pose désormais à l'échelle internationale. L'été prochain, à Genève, la Conférence internationale du travail examinera, à l'ordre du jour, l'opportunité d'étendre aux employés supérieurs, par voie de convention ou de recommandation, les garanties déjà prévues depuis 1943 pour les employés subalternes. A cette fin, la Commission consultative des employés et travailleurs intellectuels de l'Organisation internationale du travail, composée de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de 21 Etats membres, a adopté en avril 1957, une résolution (no 37) concernant les travailleurs non manuels et les négociations collectives: résolution qui sera soumise à la prochaine conférence. L'idée maîtresse de la résolution, c'est que «les négociations collectives devaient être la procédure normale pour l'établissement des conditions d'emploi».

On le voit, la grève des réalisateurs de télévision à Radio-Canada révèle l'insuffisance de la législation fédérale en matière de relations du travail, de même que le peu d'ouverture d'esprit et d'imagination dont ont fait preuve jusqu'ici les membres du cabinet, responsables en l'occurrence; mais elle pourrait être un bond en avant sur la route du progrès, nous en sommes convaincus, vers un syndicalisme de cadres nécessaire à la stabilité sociale. Il dépend de la Société Radio-Canada et de ses conseillers ministériels en relations industrielles que nous quittons la zone des pays socialement moins développés.

Les mots croisés du "Devoir"

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- 1—Elle fait toujours perdre la tête.
- 2—Distingué — Vont avec les autres.
- 3—Destinée — Abréviation.
- 4—Connut — Chant religieux.
- 5—Sans connaissance.
- 6—Traquille — S'en va.
- 7—Marchal allemand.
- 8—Epoque — Rares sans nom — Mis à sec à l'envers.

Les conseillers Fernand Drapeau, Roger Mathieu, Léon Lortie, P.S.A. Bertrand, Lucien Croteau et Lionel Leroux, Alfred Gagliardi ont tous dit être en faveur, mais ont signalé en même temps quelques faiblesses. Le conseiller Hayes a lui-même fait amender son propre texte. D'autres amendements ont été apportés à la demande de MM. Croteau et Leroux.

Enfin, M. Pierre DesMarais a terminé le débat en soutenant qu'il était illogique d'aller demander à la Législature de forcer la Cité à se préparer un programme de dépenses capitales, quand en fait elle possède déjà l'autorité pour en dresser un.

M. DesMarais a rappelé que lorsqu'il a pris la direction de l'administration en 1954, un programme de trois ans a été dressé. Nous avions prévu pour le second terme, dit-il, continue: notre programme et dépenser environ \$60.000.000 par année, c'est le plus que la Cité peut garantir.

VERTICALEMENT

- 1—Qui sont restées trop longtemps au soleil.
- 2—Toucher — Evénement fortuit.
- 3—Assurément.
- 4—Conception de la Beauté — Gaz vital.
- 5—Grecque — Irascible.
- 6—En Italie — Article — Qualité certains tableaux.
- 7—Promom — Cercle de lumière — Sied.
- 8—Inepte aux vacances — Note d'entre amis — Mit la main sur — Personnel.
- 9—Préfixe — Qui a rapport aux terres.
- 10—Fortement charpenté — Célibre par son cure.
- 11—Envie.

E.-U.: RESPONSABLES DE LA DEFENSE, SUR LA SELLETTE

Aux... QUATRE COINS du monde...

Europe occidentale: légère diminution dans la production de houille et d'acier brut en 1958

LUXEMBOURG. — Les services d'information de la haute autorité de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui groupe six pays d'Europe occidentale, ont annoncé hier que la production de la houille et de l'acier brut avait quelque peu diminué en 1958, phénomène qui s'observe d'ailleurs dans les autres zones productrices du monde, sauf en URSS. La production de houille a atteint, en 1958, 246 millions de tonnes, soit une baisse de 0,6% par rapport à 1957 et celle d'acier brut, 57,9 millions de tonnes soit une baisse de 3,2%. Dans les deux cas, seules la France et la Hollande ont enregistré une légère augmentation de leur production. Aux Etats-Unis, la production de houille en 1958 (380 millions de tonnes) a fléchi de 18,8% par rapport à 1957 et celle d'acier brut (74 millions), de 27,5%. En Union soviétique, la production de houille a augmenté de 7,7% (350 millions de tonnes) et celle d'acier brut de 7,8% (55 millions de tonnes).

Communisme international: il existe dans le monde 84 partis communistes groupant 34 millions de membres

MOSCOU. — Dans son rapport au 21e congrès du parti communiste de l'URSS, le premier ministre Khrouchchev (qui est aussi secrétaire général du P. C. en Union soviétique) a annoncé qu'actuellement, il y a dans le monde 83 partis communistes qui groupent environ 33,500,000 membres. Comme Moscou n'a pas tenu compte de la Ligue des communistes (parti communiste) de Yougoslavie, il y a donc en fait 84 partis communistes nationaux qui réunissent plus de 34 millions d'adhérents. Au total, la hausse des effectifs a été presque imperceptible depuis 1956 en raison surtout des événements de Hongrie et de diverses purges. Par ordre d'importance numérique, les grands partis communistes se présentent comme suit: Chine, 12,700,000 membres; URSS, 8 millions; Italie, 2 millions; Pologne, 1,100,000; France, 450,000, etc. On rappelle à ce propos que même dans les pays à gouvernement communiste, le recrutement s'opère selon des normes sévères, ce qui explique le pourcentage relativement faible des membres du parti.

Israël: le pays recevrait bientôt des centaines de milliers d'immigrants de l'Union soviétique

TEL AVIV. — Le premier ministre Ben-Gourion a exprimé la conviction mercredi soir que "un des grands miracles de l'histoire contemporaine se produira bientôt", alors que l'URSS autorisera enfin le départ des millions de juifs qui se trouvent sur son territoire. Le chef du gouvernement a dit qu'il était en possession de renseignements lui permettant d'annoncer ce fait. On estime généralement à 3,000,000 le nombre de juifs qui habitent l'Union soviétique et à qui a été refusée jusqu'ici la permission de sortir du pays. Tout en applaudissant à cet espoir, les milieux chargés de l'accueil aux immigrants sont effarés devant l'ampleur de la tâche à laquelle le jeune Etat aura à faire face. Sa population de deux millions comprend près d'un million d'immigrants arrivés depuis 1948 et depuis quelques mois, les juifs de Roumanie (ils y sont environ 250,000) arrivent en Israël au rythme de 10,000 par mois.

Hongrie: le gouvernement souhaite rétablir les relations diplomatiques avec les E.-U.

BUDAPEST. — Le gouvernement communiste hongrois a annoncé qu'il désire renouer avec les Etats-Unis des relations diplomatiques normales. Il a fait tenir au chargé d'affaires américain, G. G. Anderson, mercredi, une note où il déclare que les relations entre les deux pays sont actuellement "anormales" et que cela ne peut durer ainsi. Le contenu de la note n'a pas été officiellement dévoilé et jusqu'ici on n'a pu obtenir aucune réaction du secrétariat d'Etat à Washington. Le gouvernement de Budapest veut que les Etats-Unis nomment un ministre à la tête de leur légation et autorisent la désignation d'un ministre hongrois près Washington. Le dernier ministre envoyé par les Etats-Unis avait été invité à quitter le pays quand il refusa, sur les instructions du State Department, de présenter ses lettres de créance au nouveau régime hongrois mis en place après le soulèvement antisoviétique de l'automne 1956.

Algérie: de violents engagements sont en cours dans le centre et l'est du pays

ALGER. — Le haut commandement français a annoncé hier qu'il avait dépêché des renforts dans la région de Ténès à une soixantaine de milles d'Alger où un combat se déroule entre une bande rebelle de 300 à 400 hommes et les forces de l'ordre. D'autres engagements ont été signalés dans le Constantinois. Les troupes françaises auraient tué ou capturé 205 rebelles mercredi et une quarantaine, jeudi. On a rapporté d'autre part que les insurgés avaient déclenché une nouvelle campagne de sabotage dans la région de Constantine, en coupant notamment les lignes téléphoniques. Il semble que le gouvernement français ait résigné, face à l'obstination des rebelles, à intensifier les opérations militaires et compte d'autre part sur les grandes mesures économiques et sociales mises en œuvre et sur les élections locales pour détacher des rebelles l'élément de la population musulmane qui leur est encore sympathique.

Kenya: la tension politique croît alors que les membres de l'Assemblée décident de "boycotter" la visite de la reine-mère

NAIROBI. — Donnant suite à une résolution adoptée voici deux semaines par les dirigeants du parti de la convention africaine, les membres de l'Assemblée législative du Kenya ont décidé hier de boycotter toutes les manifestations qui marqueront la visite officielle de la reine-mère Elisabeth dans le territoire, la semaine prochaine. "Il serait inadmissible pour les Africains de participer à de telles cérémonies", ont dit les conseillers autochtones en évoquant leurs griefs contre le viol des principes élémentaires de la démocratie dans le pays. D'autre part, la tension grandit dans le territoire à la suite d'une décision des autorités de retirer leur passeport à trois dirigeants du parti de la convention, qui protestent de se rendre au Kenya au début de février afin d'y participer à une "conférence de la jeunesse afro-asiatique". Le gouvernement a expliqué que cette conférence n'était qu'une autre des initiatives de caractère politique et anticolonial du parti.

Egypte: la presse du Caire est mécontente des critiques proférées par "K"

LE CAIRE. — Un éminent journaliste du Caire, ami personnel du président Nasser, a accusé hier le premier ministre soviétique Nikita Khrouchchev d'intervenir dans les affaires de la République arabe unie. Hassan Heikal, rédacteur en chef du journal "Al-Ahram", commentait le discours que Khrouchchev a prononcé au congrès du parti communiste, à Moscou, mardi. Khrouchchev y a critiqué les leaders arabes qui lancent des campagnes anticomunistes. Nasser a récemment dénoncé le communisme arabe. "C'est le droit de quiconque de parler de notre pays, même si nous n'avons pas parlé de sien", écrit Heikal, mais il n'est permis à personne d'intervenir, même par un discours". C'est le premier commentaire critique égyptien sur le discours de Khrouchchev.

France - Allemagne: les deux pays vont mettre au point et construire en commun un avion de transport militaire

BONN. — Les gouvernements de la France et de l'Allemagne occidentale ont signé ces jours derniers un accord aux termes duquel les deux pays vont mettre au point et construire ensemble un nouveau type d'avion pour transport militaire. Cet accord est le premier pas concret dans la voie d'une étroite coopération en matière de défense entre la France, l'Allemagne et l'Italie qui déjà ont signé un accord général pour mettre en commun leurs recherches de caractère militaire. Les ingénieurs et dessinateurs de deux sociétés allemandes et de deux sociétés aéronautiques françaises vont se mettre à l'œuvre pour réaliser le prototype de l'appareil qui devrait être au point dans deux ans. La construction en série en commença alors pour le compte des forces aériennes de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Rappelons qu'il existe depuis déjà plusieurs années un centre de recherches sur les armes nouvelles, en Alsace, où travaillent experts français et allemands et, depuis peu, italiens.

McElroy: au total, URSS et E.-U. sont à égalité sur le plan militaire

MONACO

Rainier III renvoie son parlement

La crise constitutionnelle, latente depuis plusieurs mois, éclate ouvertement

MONTE-CARLO. — La petite principauté de Monaco où il fait si bon vivre, dernière monarchie quasi absolue d'Europe et pays qui ne connaît pas les impôts, traverse depuis deux jours une grave crise constitutionnelle. Le prince Rainier III a en effet renvoyé en bloc le "Conseil national" (petit parlement) de dix-huit membres et suspendu le Conseil communal (municipal) de Monte-Carlo. Le prince a annoncé la nouvelle lui-même à ses huit mille sujets et aux 20,000 étrangers qui résident dans la principauté, au cours d'une allocution radiodiffusée, hier matin.

Depuis plusieurs mois, le Conseil national qui n'a actuellement que pour pouvoir consultatif, voulait obtenir une profonde réforme de la constitution et des pouvoirs qui en fait auraient transformé la principauté en monarchie constitutionnelle. La querelle s'était envenimée au point que le Conseil avait refusé la semaine dernière d'approuver le budget présenté par le monarque.

Le prince a annoncé que les pouvoirs du Conseil national seraient provisoirement exercés par le Conseil d'Etat, sorte de gouvernement dirigé par un ministre d'Etat qui remplit la charge de premier ministre et qui, en vertu d'un traité avec la France, est toujours un Français. Justement, le poste a depuis deux semaines un nouveau titulaire dans la personne de M. Emile Pelletier, qui fut ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Gaulle et qui succède à M. Henry Sautou.

Le prince a dit dans son allocution qu'il avait demandé par trois fois au Conseil national d'approuver le projet de budget mais que le Conseil s'était obstiné à n'en rien faire. On présume que le cabinet approuvera rapidement le budget mais on ne sait si Rainier "résuscitera" le Conseil national dans quelque temps. L'émotion est grande dans la principauté devant cette crise constitutionnelle, la première que le petit Etat connaît depuis bien longtemps.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Le gén. Trujillo aurait assassiné le vice-président

CARACAS. — Des citoyens de la République dominicaine en exil ont annoncé hier avoir appris que le général Rafael Trujillo, frère du président de la République et homme fort du régime, avait abattu de plusieurs balles de revolver le vice-président Joaquín Balaguer. Les quotidiens du soir de la capitale du Venezuela font part de cette nouvelle sous d'énormes manchettes. Les chefs du parti révolutionnaire dominicain ont déclaré qu'un poste clandestin de radio a révélé que l'incident s'était produit mardi dernier dans la capitale de la République dominicaine. Il a été impossible d'obtenir la moindre réaction de porte-parole de la République mais on tente actuellement de vérifier la véracité de cette rumeur. Les chefs du mouvement révolutionnaire en exil disent que le gén. Trujillo avait accusé le vice-président de se montrer trop "mou" envers les menées révolutionnaires; ils ajoutent qu'une partie de l'armée dominicaine a été désarmée et que la campagne de répression a atteint une telle violence que les hôpitaux ont dû être convertis en prisons.

Tard, hier soir, le ministère de l'Intérieur de la République dominicaine a catégoriquement démenti cette rumeur et a affirmé que le vice-président était dans l'après-midi à son bureau comme à l'ordinaire.

Vive opposition...

(Suite de la page 5)

M. Hees, ministre des transports, sur ses intentions relatives au chenal actuellement ouvert par les bris-glaces. Ce chenal, demanda M. Bourget, sera-t-il gardé libre d'ici au printemps? Le ministre entendit-il maintenir la navigation d'hiver entre Québec et Montréal?

M. Hees répondit non mais M. Bourget insista pour demander si le chenal serait gardé libre pour le reste de la saison. Avant que M. Hees ait eu le temps de répondre, M. Brooks se leva pour faire une charge à fond de train contre la navigation d'hiver sur le fleuve. Cela surprit d'autant plus les députés que M. Brooks est l'homme le plus pacifique du monde.

Le ministre des affaires des anciens combattants fit remar-

République arabe unie: une mission britannique obtiendrait l'immunité diplomatique

LE CAIRE. — Le président Nasser de la République arabe unie aurait accepté d'assurer l'immunité diplomatique à une mission britannique, pour la première fois depuis l'affaire de Suez en 1956. Cette mission sera chargée de surveiller la mise en œuvre d'un accord négocié au Caire ce mois-ci. Elle s'occupera notamment des aspects techniques de cet accord financier qui règle le problème de la dette britannique en 1956, qui avait amené la rupture des relations diplomatiques entre Londres et Le Caire. A la suite de l'invasion de la zone du canal de Suez, le gouvernement égyptien avait saisi les propriétés britanniques en Egypte. En représailles, la Grande-Bretagne avait gelé les capitaux égyptiens dans les banques britanniques.

Argentine: le gouvernement remet aux intérêts français Bemberg leurs biens dont la valeur est estimée à \$200,000,000

BUENOS-AIRES. — Le gouvernement argentin a annoncé qu'un accord complet était intervenu au sujet de la remise par l'Etat argentin aux intérêts français Bemberg de leurs vastes entreprises qui avaient été saisies et nationalisées sous Peron. Cette mesure entre évidemment dans le cadre des efforts du régime Frondizi pour convaincre les capitalistes étrangers qu'ils n'ont pas à craindre d'investir en Argentine. Les milieux financiers de Paris ont applaudi à cette nouvelle. La plupart des entreprises du groupe Bemberg, dont les biens ont été saisis, sont considérées comme des services publics (tels les chemins de fer) seront gardées par l'Etat qui versera une indemnité. En 1948, on estimait que les biens du groupe Bemberg en Argentine avaient une valeur approximative de \$200 millions.

Maroc: la direction de l'Istiqlal exclut la plupart des leaders de Païla gauche

RABAT. — Le comité exécutif de l'Istiqlal a expulsé mercredi du parti plusieurs des membres les plus influents de l'aile gauche, parmi lesquels un ministre du gouvernement actuel et le président de l'Assemblée nationale consultative. Il s'agit du ministre de l'Agriculture, Thami Ammor, du ministre du Travail, Ben Seddik, et d'autres dirigeants ont été exclus. Le chef du parti, Allal El Fassi, a déclaré que les expulsés ont posé des gestes susceptibles de compromettre la désunion dans le parti, d'abuser l'opinion et de compromettre la nécessaire unité des Marocains. C'est la série de ralliements publics tenus par les "gauchistes" au cours de la fin de semaine qui a consommé l'éclatement de l'Istiqlal déjà évident depuis plus de six semaines. Le premier ministre Abdallah Ibrahim et le vice-premier sont également connus pour leurs tendances de gauche. L'aile droite du parti est dirigée par l'ancien premier ministre Bahi, qui se trouve actuellement en France.

France: des savants réussissent à vaincre partiellement le danger du brouillard aux aéroports

PARIS. — Un groupe de savants français a annoncé qu'il avait réussi à résoudre en bons parles le problème délicat posé par le brouillard d'été aux aéroports. Les jeunes savants, attachés au Centre national de la recherche scientifique, ont déclaré qu'au cours d'expériences tentées à l'aéroport d'Orly (le grand aéroport international de Paris), ils ont pu porter de 50 à plus de 500 mètres la visibilité par jours de brouillard. Ils ont eu recours à un procédé analogue à celui par lequel on provoque la pluie artificielle: ils répandaient du gaz propane dans l'atmosphère au-dessus du terrain de l'aéroport. Ce qui entraîne la cristallisation de l'humidité en parcelles qui retombent ensuite au sol tout comme les flocons de neige.

Dépêches hors s...

BERLIN. — Quelque 4 000 Allemands ont pris mardi soir à une manifestation royale qui marqua la 100e anniversaire de naissance de feu le kaiser Guillaume II. Les membres de la famille Hohenzollern participaient à la manifestation.

Le Sénat veut la vérité "sans fard" sur les projectiles et sur l'espace

WASHINGTON. — Les responsables civils et militaires de la défense aux Etats-Unis, le ministre McElroy en tête, sont présentement sur la sellette. Hier, en effet, un comité spécial du Sénat a ouvert une enquête sur l'état actuel des moyens de défense des Etats-Unis comparativement à ceux de l'Union soviétique et sur les progrès présents et prévisibles des deux pays dans le domaine de l'exploration de l'espace.

Le comité où l'attaque est menée par le sénateur démocrate Lyndon Johnson, a déclaré qu'il voulait des réponses précises et la "vérité sans fard" de la part de ses interlocuteurs. Si élevés soient-ils. Il s'est défendu par ailleurs de vouloir faire de ce grave problème, une bataille politique ou de rechercher des "boucs émissaires". Le ministre de la défense a comparu hier en compagnie du chef d'état-major, le gén. Twining. M. McElroy a reconnu que l'URSS avait sans doute une avance de deux ans sur les Etats-Unis dans le domaine des projectiles intercontinentaux, mais a ajouté qu'en tenant compte de la nette supériorité des E.-U. dans les domaines des bombardiers lourds et de l'aviation stratégique, on pouvait considérer au total les deux pays comme à égalité.

Admission de McElroy

Le secrétaire à la défense a reconnu que les Etats-Unis avaient moins de missiles intercontinentaux que la Russie, dans les deux prochaines années. "Mais, a-t-il ajouté, nous aurons tout de même la puissance nécessaire pour repousser une attaque". M. Neil McElroy a contesté le rapport voulant que l'Union soviétique devance actuellement les Etats-Unis dans le domaine des missiles intercontinentaux. Il a dit que ni d'un côté ni de l'autre, on n'a encore pu entreprendre la fabrication en série des projectiles intercontinentaux.

qu'il y a d'autres ports d'hiver au Canada à part Québec et Montréal, particulièrement Saint-Jean et Halifax".

M. Hees, dit encore M. Brooks, aurait bien pu répondre qu'il n'y a "aucune nécessité de garder le Saint-Laurent ouvert entre Québec et Montréal. L'hiver que nous traversons a justement démontré l'impossibilité de le faire. M. Brooks et ses collègues des Maritimes n'en ont pas contre la navigation hivernale entre Québec et Montréal mais sur le fleuve Saint-Laurent dans tout son parcours.

M. Dieffenbaker devra donc "naviguer", c'est le cas de le dire, avant de prendre une attitude définitive à ce sujet. Venir affirmer qu'il n'y a pas de problèmes, Or, les Maritimes déjà évoquées, n'entendent pas qu'on leur ôte du pain et du travail. Pour le chef conservateur, l'enjeu politique est appréciable. Une vingtaine de comités conservateurs québécois et une vingtaine de comités conservateurs des Maritimes sont en lutte ouverte. On peut donc prévoir que la question de la navigation fluviale d'hiver ne sera pas poussée avec vigueur tant que le gouvernement n'aura pas d'importantes compensations à offrir aux Maritimes.

Un long jeu de souque-à-la-corde va commencer entre deux régions du pays qui se plaignent, l'une et l'autre, d'être défavorisées.

SELON NORSTAD

Pour former un soldat, il faut dix-huit mois

Conclusion des études de l'OTAN, rappelle le commandant en chef à Copenhague

COPENHAGUE. — Le général Lauris Norstad a exprimé l'opinion hier, qu'il faut au moins dix-huit mois pour former un soldat mais il s'est défendu de vouloir s'immiscer dans la querelle qui oppose les Etats membres de l'OTAN, au sujet de la durée du service militaire obligatoire.

Le commandant suprême allié en Europe a déclaré au cours d'une conférence de presse: "Je sais que les problèmes sont différents d'un pays à l'autre", et il a ajouté que c'était la raison pour laquelle il n'avait pas émis une règle qui devrait s'appliquer dans tous les pays de l'OTAN.

La période d'entraînement obligatoire varie actuellement d'une année, en Allemagne occidentale, à deux années aux Etats-Unis et en France. La Grande-Bretagne, dont les conscrits sont en service pendant 18 mois, a annoncé son intention de mettre fin au service obligatoire en 1960. Le service est obligatoire dans les autres pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord: "l'Allemagne, l'Italie, 18 mois; Norvège, 16 mois; Belgique, 15 mois; Le Canada et l'Espagne n'ont pas de service militaire obligatoire.

puissance de représailles, grâce aux bombardiers pilotes, aux sous-marins capables de lancer des missiles et aux progrès enregistrés dans d'autres secteurs où, ils conservent la supériorité.

Le sénateur Stuart Symington, démocrate du Missouri, qui critique depuis des années le programme de défense de l'administration républicaine, a dit au Sénat la semaine dernière que d'ici 1961, la Russie aura une avance de 4-1 dans les fusées intercontinentales.

M. McElroy a avoué hier qu'en vertu des plans actuels, la Russie aura peut-être plus de JCBM que les Etats-Unis d'ici deux ans, et sans mentionner aucun chiffre, il a dit que "ce n'est pas notre intention de répondre aux Russes missile par missile".

McElroy a dit qu'à son avis les Etats-Unis ont "une supériorité très marquée" sur la Russie, en ce qui concerne les bombardiers lourds et une avance moins considérable au chapitre des bombardiers moyens. En tenant compte des chasseurs et des bombardiers, il croit que les deux puissances sont égales en ce qui concerne le nombre des appareils.

Le secrétaire à la défense, a soutenu qu'il n'y a pas de brèche sérieuse dans le système défensif des Etats-Unis, mais il a avoué qu'en accélérant la production des projectiles Régulus II et Snark parce que les progrès technologiques les ont déjà rendus défectueux.

McElroy était le premier témoin à comparaître devant la commission sénatoriale chargée de déterminer où en sont les Etats-Unis, comparativement à la Russie, dans les domaines de la défense, des projectiles et des expériences spatiales.

Le sénateur Lyndon B. Johnson, démocrate du Texas, qui préside la commission, a dit à McElroy et au général Nathan F. Twining, président des sénateurs conjoints, que les enquêteurs "veulent la vérité sans fard".

McElroy a dit que tous les chefs d'état-major conviennent que le nouveau budget de la défense est suffisant et ne renferme pas de brèche sérieuse, bien que chacun "ait des réserves à faire sur la répartition des crédits".

Cuba: afin de récupérer les "traîtres"

La Havane fait des réserves sur la pratique du droit d'asile

LA HAVANE. — Le ministre cubain des affaires étrangères, Roberto Agramonte, a eu un long entretien, hier, avec les chefs des missions diplomatiques de l'Amérique latine dans la capitale, en vue de régler la querelle au sujet de l'interprétation du droit d'asile politique.

L'une des plus violentes critiques formulées contre le gouvernement révolutionnaire par les journaux cubains porte sur l'intention apparente du gouvernement d'obtenir que les ambassadeurs latino-américains à La Havane remettent aux autorités cubaines les 40 ou 50 collaborateurs intimes de Batista qui s'y sont réfugiés.

Etats-Unis: programme agricole d'Eisenhower

Réduction des prix de soutien, assouplissement des contrôles

Washington. — Le président Eisenhower a renouvelé hier son appel en faveur d'une réduction des prix de soutien pour les denrées agricoles, afin d'alléger le fardeau que représente pour le budget, l'aide fédérale aux fermiers et de stimuler les ventes.

Dans un message au Congrès, le président dit que le programme de soutien des prix est excessivement dispendieux et que les programmes de contrôle des récoltes n'atteignent pas leur but.

Le message, évoquant la dangereuse accumulation de surplus agricoles et les énormes déboursés du gouvernement américain pour l'aide à l'agriculture, affirme "que le besoin de réduire ces stimulants qui entraînent une production excessive est explicitement démontré dans les trois messages précédents adressés au Congrès sur ce sujet".

Le secrétaire à l'Agriculture,

Les diplomates de l'Amérique latine ne cachent pas le fait qu'ils croient que le nouveau gouvernement ne respecte pas la lettre de ses engagements en vertu des traités internationaux sur le droit d'asile politique, ce droit considéré comme sacré par les Etats latino-américains et qui a déjà valu à Fidel Castro un refuge au Mexique.

Distinction dangereuse

Le gouvernement révolutionnaire, après avoir permis à quelque 40 réfugiés de quitter les ambassades pour gagner l'étranger, a soudainement déclaré qu'il voulait étudier les autres cas sur une base individuelle.

Agramonte a laissé entendre que cela avait pour but de déterminer si certains réfugiés pourraient être considérés comme des criminels de droit commun n'ayant ainsi aucun droit à l'asile politique.

Certains milieux déclarent que la principale question est de savoir qui décidera si les accusations criminelles s'appliquent.

Les journaux havanais *Diario de la Marina* et *El Mundo*, ont critiqué hier l'attitude du gouvernement et lui ont demandé de respecter les engagements pris par Cuba.

Vos amis auront profité à s'abonner AU "DEVOIR" journal qui ne craint personne



Tarif des abonnements:

CANADA	12 mois	\$16.00
	6 mois	8.00
MONTREAL	12 mois	20.00
	6 mois	10.00

LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 3, P. Qué.

Vous trouverez ci-inclus 5 en paiement

d'un abonnement de mois au DEVOIR

à compter du

NOM

ADRESSE

Signature

Prière d'inscrire lisiblement

Conseils aux mamans

Si, après avoir tout essayé, votre enfant continue à confondre entre elles certaines lettres de l'alphabet comme le t et le d ou le p et le b, consultez donc un spécialiste qui examinera le degré de finesse auditive de l'enfant. Il ne distingue peut-être pas clairement les sons!

★

De récentes statistiques prouvent que 9% des écoliers souffrent de troubles visuels plus ou moins graves. Ajoutons à cela que certains bégaient, que d'autres entendent mal, sans compter les gauchers, et nous comprendrons que le rendement de tous les enfants n'est pas toujours comparable. Il est d'ailleurs indispensable de déceler au plus tôt ces petites déficiences qui, si elles ne sont pas traitées comme il se doit, risquent fort d'en amener de plus graves.

★

Comment voulez-vous que des enfants surchargés de travail, entassés dans des classes trop nombreuses, allant fréquemment se coucher trop tard vous apportent de bons résultats scolaires? Un manque de sommeil est fréquemment à l'origine d'insuccès à première vue incompréhensibles.

Grapho - analyse

par Mark ELLERY, B.A., C.G.A.

MONTREAL. — Vous changez rapidement d'humeurs et de dispositions. Mademoiselle, et ce, même sans raisons. A certains moments, vous éprouvez de l'enfer, vous vous sentez déprimée, morose, mélancolique, et triste. En d'autres temps, vous serez gaie, enjouée, encouragée, et exubérante. C'est le va-et-vient de vos émotions. Vous "sentez" les choses beaucoup plus que vous ne les pensez, et vous êtes enclin à agir avant de penser, avant de réfléchir soigneusement à toutes les conséquences de vos actes ou de vos décisions. La-dessus, vous ressemblez à la plupart d'entre nous. Vos vues, vos opinions, vos attitudes portent en quelque sorte l'empreinte de votre cœur. Vos sentiments, vos impressions, vos préférences personnelles, entraînent votre raison, votre jugement, votre intelligence de s'exercer en toute sérénité. Vous n'êtes donc pas portée à envisager un problème à tête reposée, avec sang-froid, détachée, en somme. Vous avez une nature très affective. Vous êtes non seulement capable d'aimer, mais encore, vous le manifesterez au dehors. Vos attitudes trahissent habituellement, d'ailleurs, les

sentiments qui vous aiment. On vous fait plaisir, on vous cause quelque chagrin; et aussitôt, vous êtes encline à réagir, à manifester votre joie ou votre déplaisir. Votre milieu social vous impose une foule de convenances dont vous vous souciez minutieusement; car vous tenez à être aimée, acceptée, et admirée. Vous tenez grand compte de l'opinion, des usages établis, des coutumes en honneur. Vous respecterez les convenances et vous vous conformerez aux exigences de votre milieu. C'est d'ailleurs, la plupart du temps, un élément de succès. Vous craignez la critique, car vous êtes impressionnable, un peu susceptible et sensible. De plus, vous êtes très fière et très distinguée. Vous avez du sens pratique, du rythme, de la dextérité, du talent pour l'organisation, et de l'initiative. Tout cela, dans les cadres approuvés. Vous êtes rangée, loyale, minutieuse, et consciencieuse. Vos compagnes vous trouveront charmante, gentille, et sincère; elles souhaiteront sans doute que votre tendance à la défiance ne dressât point trop de barrières entre elles et vous-même.

La Femme

au **FOYER** et dans le **MONDE**

Les gaies cotonnades Dan River à la maison Eaton

Les quatre finalistes au concours "La jeune Américaine moderne" se révèlent de ravissants mannequins

La fraîcheur, la beauté, l'aisance et l'intelligence se sont données rendez-vous au cours d'un déjeuner offert à la presse féminine par la maison Eaton, où l'on a rencontré les quatre finalistes du concours "La Jeune Américaine Moderne" qui a eu lieu à travers les États-Unis. Choisies parmi 1,500 candidates, elles représentent les quatre coins de notre pays voisin: le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest. Ces gracieuses et élégantes jeunes filles commencent à Montréal même la première étape de leur tournée nord-américaine pour montrer les dernières créations de la mode exécutées dans les plus nouvelles cotonnades Dan River. Chaque d'entre elles portait une robe ravissante de fraîcheur aux gaies couleurs pastels de rose, turquoise, beige et bleu. Nous pouvons voir et nous procurer ces mêmes modèles et nombre d'autres au rayon de la robe chez Eaton.

Qui sont ces charmantes jeunes filles typiquement américaines qui commencent cette semaine "une aventure à nulle autre pareille" affirmant-elles, et qui les conduira dans les grandes villes du Canada et des États-Unis? Jana Dail n'a que 18 ans. Elle est originaire du Nord puis qu'elle vient de St-Louis Missouri. Journaliste en herbe elle a pris une part active au journal de son Alma Mater où elle fut chargée également de diriger les étudiantes de son école à

l'enseignement. Elle désire à la fin de son cours de pédagogie enfantine devenir professeur dans une école maternelle.

Peggy Jacobson nous apporte le soleil de la Californie, et l'ouest américain. Depuis qu'elle est sortie du "Junior College" de Pasadena elle étudie également la pédagogie pour se destiner à l'enseignement élémentaire. Au concours Miss University, Peggy Marcia fut choisie Miss California. Peggy ne craint pas de mener deux carrières de front. Celle d'institutrice et de mannequin à la télévision.

Cette expérience de vie en commun a débuté en mai dernier à New-York quand elles se sont rencontrées pour la première fois. C'est très agréable et amusant de vivre ainsi, affirmant-elles. Nous sommes arrivées par un froid sous zéro. Notre venue en robe de coton nous a paru paradoxale et d'un haut comique. Ces jeunes Américaines ont été agréablement impressionnées par notre Mont-Royal, "ce centre récréatif" au cœur même de la ville, et que de neige... que de neige!

"Cot-ton dressée in such a cold city!" La garde-robe de ces jeunes filles comprend 12 robes de coton Dan River allant de la petite robe tout aller à celle du soir. "Il nous est arrivé quelquefois des problèmes d'ordre vestimentaires, nous confient-elles. Arbo- rant des robes similaires il nous a fallu plus d'une fois "courir les magasins" pour trouver des soutiers de même modèle, ce qui est assez facile, mais de pointures différentes... voilà le problème. Excellentes ambassadrices de la jeunesse américaine, c'est à espérer qu'elles rapporteront de notre Canada français un bon souvenir "chaleureux".

Mercredi soir, les quatre jeunes Américaines ont assisté à la Revue Bleu et Or, invitées de la Comédie-Canadienne.

C. L.



Les quatre étudiantes américaines finalistes au concours de la jeune Américaine moderne, de passage en ville, cette semaine, ont été reçues à la Comédie canadienne, par les étudiants de l'U.D.M. à la première de la revue Bleu et Or. De gauche à droite: Peggy Jacobson, Jana Dail, Marcia Wright et Dédé Lesage, en compagnie d'un comédien de la troupe: Guy Tourillon. (Photo "LE DEVOIR")

La pénurie de diététistes au Canada

Prochain congrès à Winnipeg en juin

Mlle Diane Raymond, présidente de l'Association canadienne de diététique, a déclaré hier que tous les différents aspects des travaux de l'Association soulignent la pénurie de diététistes au Canada.

D'autres orateurs qui ont pris la parole au cours d'une réunion de fin de semaine du Conseil d'administration de l'Association ont souligné le même problème.

Les directeurs ainsi que les présidents de comités d'un littoral à l'autre du pays ont discuté de mesures à prendre afin d'encourager les diététistes immigrants à obtenir des titres universitaires en vue d'un statut professionnel au Canada; ils ont également traité du besoin de recruter un plus grand nombre de jeunes femmes grâce à la mise en vigueur d'un programme d'orientation professionnelle dans les écoles et de la possibilité d'établir des cours spéciaux d'entraînement pour les assistantes des diététistes professionnels.

Enfin les membres du Conseil ont pris toutes les dispositions nécessaires en vue du Congrès national des diététistes qui aura lieu à Winnipeg du 9 au 11 juin prochain.

Réunion annuelle au pensionnat Mont-Royal

Le pensionnat "Notre-Dame-du-Sourire" du pensionnat Mont-Royal, au profit des pauvres et des missions, aura lieu mercredi prochain, le 4 février, à 2h., sous la présidence d'honneur de Mme Gérard Thibeault.

La partie de cartes annuelle de l'Amicale et du Cercle de

Dames et demoiselles sont cordialement invitées.

Information: Mme Raymond Saint-Cyr, LAfontaine 1-6788; Mme L.P. Noël, CLairval 9-3604; Mlle Raymond Jetté, DUPont 8-4084; Mlle Fernande Prénoveau, LAfontaine 1-2920.

Emploi demandé

Dame prendrait soin couple âgé, homme ou femme seule. Couture, cuisine, etc.

Références.

ME. 1-6288

Pour votre digestion, buvez

Importé de France

Les LITHINES du Dr GUSTIN

Une eau de régime Alcaline Economique — recommandée pour affections du foie, des reins, de l'estomac et de l'intestin.

L'eau qui est bienfaisante



Le lieutenant-colonel J. P. C. Gauthier, commandant du régiment des Fusiliers Mont-Royal, et Mme Gauthier, qui présideront samedi, le 31 janvier, le dîner-déjeuner annuel des officiers de ce régiment. Les hôtes d'honneur de cette fête sont le major-général John Meredith Rockingham, C.B., C.B.E., D.S.O., E.D., commandant du district militaire de Québec, et Mme Rockingham. (Studio Landry)

LES FINES FOURCHETTES

Du "mincemeat" pour les jours froids

Si le "mincemeat" évoque les Fêtes, il n'en est pas pour cela réservé à cette période. Pourquoi ne pas lui ouvrir votre fourneau plus tard en janvier et même en février? Aromatisé, savoureux et substantiel, le mincemeat est tout désigné pour les repas d'hiver. Si vous l'as-

sez également relevé par une addition de "mincemeat". Les nombreuses incursions des petites mains dans la jarre à biscuits vous convaincront que les écoliers apprécient cette innovation. Quand vous servirez le thé à vos amis, nous vous recommandons d'essayer l'"An-



LE TRICOT EST MIS DE COTE quand vient le temps de prendre le thé et qu'apparaît cet anneau savoureux au "mincemeat". Il est au plus que parfait avec une marmelade d'orange au beurre.

anciez aux produits laitiers et aux autres denrées principales de votre cuisine, vous obtiendrez des tartes et des biscuits merveilleux et bien d'autres friandises fleurant cette succulente compote.

La prochaine fois que vous ferez une tarte à la citrouille, pensez à y ajouter du "mincemeat". Dans une garniture chiffon à la citrouille, cette addition de "mincemeat" est vraiment une découverte. Le résultat sera un dessert sensationnel. Les biscuits à la cuillère sont

- 3 c. à table de beurre fondu
1 tasse de mincemeat humide
Tamiser ensemble la farine, la poudre à pât., et le sel. Combiner les autres ingrédients et incorporer à la farine. Mélanger jusqu'à ce que toute la farine soit humectée. Verser dans un moule beurré en forme d'anneau de 8 pouces de diamètre. Cuire à four moyen (350°F) 40 à 50 minutes avant de démouler.
- Servir avec une Marmelade au beurre:
1/4 tasse de beurre
1/4 l. de marmelade à l'orange
Défaire le beurre en crème, incorporer la marmelade. Refroidir.

- Ermites au "mincemeat"
1/2 tasse de beurre
1/2 tasse de graisse végétale
2 tasses de sucre brun
2 oeufs, bien battus
1 1/4 tasse de mincemeat
1 tasse de noix hachées
3/4 tasses de farine tout-usage, tamisée
1 c. à thé de soda
1 c. à thé de café instantané
1 c. à thé de sel
1 c. à thé de cannelle
1/2 c. à thé de muscade
1/4 c. à thé de clou
- Battre le beurre, la graisse et le sucre jusqu'à consistance légère. Ajouter les oeufs, le mincemeat et les noix. Incorporer les ingrédients secs tamisés. Verser par cuillerée sur une toile à biscuits beurrée à 2 pouces de distance. Cuire à four chaud (400°F) environ 10 minutes.
- Donne environ 12 portions.

LA COUTURE CHEZ SOI



Lignes sobres et amincissantes pour les demi-tailles.

Le patron no 9392 est offert pour les demi-tailles 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2, 22 1/2 et 24 1/2.

La grandeur 16 1/2 requiert 3 verges et 1 huitième d'un tissu de 45 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de 50 sous au Service des patrons, LE DEVOIR, 434, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Un chiffon humide pour 6-pousseter et un balai imprégné d'huile réduisent la poussière dans la chambre d'un malade. Le poisson canadien d'eau

OFFRE D'EMPLOI

Aux intéressés des environs de Saint-Laurent, Ahuntsic, Cartierville, et Saint-Martin, position permanente pour travail de bureau. Expérience exigée. Ecrire à case 35, Le Devoir.

Etes-vous neurasthénique?

Vous réveillez-vous fatigué le matin? C'est peut-être un symptôme de neurasthénie. Mais comment savoir si l'on est atteint de névrose? Vous trouverez dans SÉLECTION du Reader's Digest de février six réponses qui vous éclaireront sur le sujet... et six règles faciles pour vous aider à combattre les tendances à la névrose et à vivre une vie plus heureuse. Achetez SÉLECTION de février dès aujourd'hui.

JEUNES GARÇONS DEMANDES

A PREVILLE

POUR LIVRAISONS DU "DEVOIR"

A DOMICILE

Appeler VI. 4-3364

Claude Madec

• VENTE •

Solde de nos surplus de fabrication

"Fourrures"

de haute qualité

VISION ★ PHOQUE D'ALASKA ★ LOUTRE ★ CASTOR
MOUTON de PERSE GRIS, NOIR et BRUN
CHAT RASÉ ★ RAT MUSQUÉ

réductions
de

50%

BRISSON

maitres-fourreurs

ATELIERS ET SALLES D'ECHANTILLONS

1590 est, rue Mont-Royal - LA. 3-1122

La Canada Life Assurance affiche un encours de \$ 3,558,887,000.

POTINS FINANCIERS

Les titres de l'Etat libre d'Orange étaient en vedette hier, sur la Bourse de Londres. Les industriels rencontrèrent plus de soutien, hier, à Wall Street. Nos Bourses de Montréal et de Toronto firent aussi meilleures figures.

La nouvelle qu'un producteur du Congo belge venait de hausser le prix du cuivre contribua à faire avancer les cuprifères canadiens et américains, hier, d'autant plus que la veille, une fonderie à façon avait haussé le prix du même métal.

S'il est vrai que les industriels ont regagné, hier, une partie du terrain perdu la veille sur la Bourse de N.Y., il n'en est pas moins vrai que le mouvement des chemins de fer a encore clôturé plus bas, hier, sur ce même marché, ce qui, à notre opinion, présagerait une tendance irrégulière pour aujourd'hui, d'autant plus que cette séance précède le congrès de fin de semaine, et que maints spéculateurs appréhendent toujours des surprises durant cette période.

Qui sait, si la Federal Reserve Board n'annoncera pas des mesures de resserrement du crédit sous peu, afin d'enrayer l'inflation? Selon maints courtiers, cette possibilité expliquerait la nervosité des stocks, ces jours-ci, que plusieurs attribuent, toutefois, à des facteurs techniques.

Il a été question de la tendance future du marché lors du dîner d'hier soir de l'Association des Analystes de l'Investissement. Le défaut d'espace nous oblige à remettre nos commentaires, à demain, mais nous croyons opportun de dire qu'il ressort des remarques effectuées que nous avons encore un marché à la hausse, qui devrait persister encore quelque temps, bien qu'un changement puisse survenir rapidement.

Union Gas of Canada offrit sous peu une émission de \$8,500,000 actions privilégiées, d'une valeur de \$50 chacune, à 5 1/2 %.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Judicieuses remarques du vice-président de B.A. Oil, en marge de la Commission Borden

Au dire du vice-président de la British American Oil Co. Ltd., adressant la parole hier à l'assemblée annuelle de la Canadian Petroleum Association, division de la Saskatchewan, le bureau national de l'énergie que le gouvernement se propose d'établir sous peu remplira un rôle utile qu'en tant qu'il sera consultatif par nature. Les pouvoirs que la Commission Borden a recommandés qu'on lui accorde, particulièrement au sujet de l'exportation et du retrait de licences et de certificats pour l'exportation et la distribution ne doivent pas aller jusqu'à signifier l'abandon par le gouvernement de ses responsabilités. Ces dernières, au dire de M. E. D. Loughney, ne doivent pas être déléguées, et ce n'est pas sans raison qu'il a invité, hier, les leaders de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel à avoir l'œil bien ouvert. Comme il ressort du rapport Borden qu'il y aura un surplus de gaz naturel au pays, il serait opportun que le gouvernement tienne compte de la demande, formulée hier par le vice-président de B.A. Oil, à l'effet qu'une action immédiate soit prise afin de permettre l'exportation de notre gaz naturel en surplus. Vu les répercussions que tout action en ce sens aurait sur les titres pétroliers et de gaz, ainsi que sur les pipelines, les spéculateurs se doivent donc, à notre opinion, de surveiller attentivement ce qui se passera, sous peu, à Ottawa.

Portage Island (Chibougamau) Mines poursuit activement ses opérations

Selon un rapport de M. E. R. E. Carter, administrateur de Portage Island (Chibougamau) Mines Ltd., rendu public, hier, les travaux de sondage au diamant dans le trou 223, foré à 70 degrés, sous le trou 186, et situé à 450 pieds à l'est du trou 181, ont coupé 15 pieds, entre 445 et 457 de profondeur, dont l'analyse a donné 4.32 % de cuivre et 0.09 onces d'or. Le trou de sondage au diamant 224, un trou peu profond situé à 150 pieds à l'est du trou 181, a donné une intersection de 7 pieds, entre 440 et 447 de profondeur. Cette dernière a révélé à l'analyse 0.73 % de cuivre. Le trou de sonde 225, un trou peu profond localisé à 430 pieds à l'est du trou 224, a vu des longueurs de carotte de 3 à 5 pieds, entre 226 et 353 pieds, donner à l'analyse 0.123 onces d'or et 2.63 % de cuivre. Le trou de sonde 226, situé à 270 pieds à l'est du trou 225, a traversé une minéralisation de 8 pieds, entre 497 et 505 pieds de profondeur, qui a révélé à l'analyse 1.74 % de cuivre. Le trou de sonde 227, un trou peu profond foré à un angle de 70 degrés à un point 120 pieds à l'est du trou 226, a rencontré une intersection de 16 pieds, entre 430 et 446 pieds, qui a donné à l'analyse 3.56 % de cuivre. Il y a 4 perforatrices au diamant, actuellement au travail sur la glace, à la recherche du minéral.

M. G. Laurier, de la Laurentienne est nommé vice-président régional pour l'Association des assureurs-vie du Canada

M. Gaston Laurier, gérant de la Laurentienne, à Huberdeau, a été nommé hier vice-président régional pour l'Association des assureurs-vie du Canada qui a tenu sa 52ième assemblée annuelle ces jours-ci à Toronto. Sa juridiction couvre toute la partie ouest du Québec. Elle comprend les associations régionales de Joliette, Laurentides (St-Jérôme), Montréal, Québec, Nord-Ouest (Noranda et Rouyn), Rivière du Loup (St-Lambert), Valleyfield, Hull et Abitibi-Est (Val d'Or). En qualité de représentant officiel du président de l'association nationale, M. Laurier voyagea considérablement, et restera en contact étroit avec ces organismes dans toutes leurs activités. Nos félicitations à M. Gaston Laurier pour l'honneur qui lui échoit, car, il ne faut pas perdre de vue que cette association compte 9,500 membres. M. Guy Poliquin, C.I.E., Prudential of England, Montréal, a été élu directeur de l'association pour l'ouest du Québec. Il représentera tous les membres de la région au Conseil d'administration de l'association nationale.

Insigne honneur, conféré à M. Fernand de Haerne, gérant de la Global Life Insurance

Un représentant d'assurance-vie de Montréal a reçu hier le plus grand honneur que puisse accorder l'Association des assureurs-vie du Canada — l'affiliation à vie comme membre agréé. Il s'agit de M. Fernand de Haerne, C.I.E., gérant pour la "Global Life Insurance Company" à Montréal. M. de Haerne a été élu à la 52e assemblée annuelle de l'Association des assureurs-vie du Canada qui a eu lieu ces jours-ci à Toronto. Pour être élu membre agréé à vie, il faut être assureur-vie agréé (C.I.E.) et avoir rendu d'importants services à l'association. L'élection doit avoir lieu lors d'une assemblée annuelle, et le vote doit être unanime. Au cours de ses 32 ans d'existence, l'association a élu 14 autres membres agréés à vie. L'effectif total actuel de l'association s'élève à 9,500 membres. M. de Haerne a servi l'association nationale en qualité de président. Il a travaillé sans repos pendant des années dans un nombre varié de projets, principalement en ce qui se rapporte aux relations entre les différents segments de l'entreprise d'assurance, et aux relations avec le gouvernement. Possédant avec une grande maîtrise les

Son président parle de l'inflation, etc.

Voici les faits saillants du 112e rapport annuel de la Canada Life présentée à l'assemblée annuelle tenue hier à son bureau, chef à Toronto.

Les affaires en vigueur sont d'un total de 3 milliards 558 millions de dollars. Il y a en plus de nouvelle protection d'assurance-vie établie en 1958 avec la Canada Life que dans n'importe quelle autre année depuis la fondation de la compagnie en 1847.

Extraits de notre 112e rapport annuel: Payés à des détenteurs de polices et bénéficiaires: en 1958, \$46,327,000 et en 1957 \$42,577,000.

Affaires nouvelles (Assurance-vie) \$443,588,000 — rentes \$40,407,000 en 1958 \$483,975,000 et en 1957 \$441,284,000.

Affaires en vigueur (Assurance-vie) \$3,028,186,000 — rentes \$330,701,000 en 1958, \$3,558,887,000 et en 1957, \$3,119,170,000.

Actif en 1958, \$638,286,000 et en 1957 \$592,216,000. Surplus non réparti en 1958 \$30,108,000 et en 1957 \$25,141,000. Intérêt net réalisé en 1958 4.75 % et en 1957 4.66 %.

Des détenteurs de polices et bénéficiaires de la Canada Life ont reçu plus de \$46 millions en paiements de bénéfices durant l'année représentée: 284,000 allocations de dividendes sur polices, 4,000 revendications d'accidents et maladies, 115,000 versements de rentes, 13,000 polices échues comme dotations ou par résiliation.

Précédemment dans ce discours, j'ai mentionné que la menace d'inflation devrait être affrontée avec tous les moyens en notre pouvoir. En cela, je joins aux gens normaux qui ont exprimé la même idée au cours des derniers mois sur le sujet de l'inflation, l'inflation est le plus grand ennemi auquel notre genre de vie libre doit faire face. C'est un danger plus grand que le communisme, la dépression ou le chômage, aussi formidables que soient ces ennemis. De fait, l'inflation peut engendrer tous ces maux et bien d'autres à sa suite. L'échec de l'inflation devrait donc être l'objectif principal de notre action.

Les entreprises suivantes paient aujourd'hui, ex-dividende tant d'action ordinaire ou privilégiée: Agnew Surpass .15 Can. Foils .15 "A" .15 Can. Utilities, priv. 1.25 priv. 1.07

L'agent de transfert pour la Canada Mailing Co. Limited vient de donner avis à la Bourse de Montréal qu'il a été procédé à l'annulation de 175 actions privilégiées rachetables, 4 1/2 % cumulatif, à la suite de leur achat par la compagnie. Il en reste donc 177,072 en circulation.

La Banque de France n'a pas réduit son taux d'escompte hier, en dépit des rumeurs au sujet de la hausse de ce taux. Ce serait partie remise à la semaine prochaine.

International Petroleum Company Limited a laissé savoir à la Bourse de Montréal qu'il n'a pas été émis d'actions, durant le trimestre terminé le 31 décembre 1958, en vertu du plan d'option en cours. Il y avait eu 14,562,273 actions en circulation.

La Cie de Téléphone Bell du Canada vient de laisser savoir à la Bourse de Montréal qu'elle a émis, depuis le 29 décembre 1958, 15,542 actions de son capital-actions, en vertu du plan d'achat d'actions par ses employés, ce qui porte donc le total des actions en circulation, le 28 janvier 1959, à 18,199,498 actions.

Dominion Textile Company Limited a laissé savoir à la Bourse de Montréal qu'il a émis, le 29 janvier 1959, 300 actions ordinaires en faveur d'un haut fonctionnaire de l'entreprise, en vertu des clauses du règlement XXXI, ce qui porte donc le total des actions en circulation, le 28 janvier 1959, à 2,580,474 actions.

choses de l'assurance, il est heureux que les talents de M. de Haerne soient reconnus publiquement. Nous nous empressons de lui transmettre nos félicitations.

Bruck Mills Ltd. a accusé une perte pour 1958, mais affiche une position financière améliorée

Bruck Mills Limited et ses filiales entièrement contrôlées ont vu leurs opérations, durant l'exercice clos le 31 octobre 1958, se solder par une perte nette de \$202,229, contre \$68,618 durant l'exercice précédent. Les ventes se sont élevées à \$13,421,450, soit 2.96 % de moins que le chiffre de \$13,831,435 pour 1957. Une analyse de son bilan, laissant voir un actif de \$10,190,554, permet de constater que son capital net d'exploitation est de \$2,832,193, soit \$103,110 de plus qu'antérieurement. Il ressort, en outre, du message annuel transmis aux actionnaires par M. Gerald L. Bruck, président, en même temps que le rapport annuel, que le dernier exercice a été caractérisé par des conditions défavorables sur les marchés mondiaux du textile, ce qui n'a pas été sans avoir des répercussions sur le résultat que les opérations ne furent pas très profitables. On notait, toutefois, une amélioration durant le dernier trimestre et tout portait à croire qu'elle se continuait, et même, qu'elle serait probablement plus intéressante. Le fait que le gouvernement vient de prendre des mesures restrictives pour amener le prix des cotonnades importées de qualité médiocre a été bien vu par les investisseurs de nos textiles. Si Ton en juge par leur tenue en bourse, Les autorités continuent dans cette bonne voie d'aligner les importations de cotonnades de coût, et l'avenir de notre industrie textile sera plus favorable, ce dont Bruck bénéficierait particulièrement.

Marcel CLEMENT

DESIGNATIONS EXECUTIVES A LA CROWN LIFE



H. R. STEPHENSON
Président du Bureau
d'Administration



C. F. W. BURNS
Vice-Président



A. F. WILLIAMS
Vice-Président et
Administrateur délégué

La Compagnie d'Assurance-vie Crown Life annonce la nomination de H. R. Stephenson au poste de Président du Bureau d'Administration, de C. F. W. Burns au poste de Vice-Président et de A. F. Williams au poste de Vice-Président et d'Administrateur délégué, prenant effet le 1er février 1959.

M. H. R. Stephenson entra au compte de la Crown Life en 1912 à titre d'Actuaire et fut désigné au poste de Directeur général en 1919. Il a été membre du personnel dirigeant pendant plus de quarante ans et Président depuis 1951.

M. C. F. W. Burns, élu membre du Bureau d'Administration en 1948, est le doyen des Vice-Présidents depuis 1948. Il est Président de Burns Bros. and Company Limited et de Burns Bros. and Denton Limited. Il est aussi Directeur de plusieurs sociétés financières et industrielles les plus importantes au Canada.

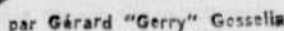
M. A. F. Williams entra au service de la Crown Life en 1927, et toute sa carrière d'homme d'affaires fut consacrée à la Crown Life. Il était auparavant Vice-Président et Surintendant des Agences.

Fonds Mutuels

	Offre Dem.
American Growth Fund	13.24 14.54
Algonquin	29.97 32.54
Canadian Investment	29.97 32.54
Canadair	35.07 40.29
Chapman Mutual	6.42 6.76
Commonwealth Inter	7.87 8.76
Corporate Investors	15.29 15.65
Dominion Fund	15.29 15.65
Dom. Equity Inv.	5.69 5.94
Edwards Inv.	6.11 6.47
Grouped Income	3.57 3.87
Growth Oil and Gas	8.17 8.54
Investors Growth Fund	6.19 6.69
Investors Mutual	11.37 12.29
Keystone	4.54 4.87
Leverage Fund	4.54 4.87
Mutual Accumulating Fund	7.42 8.14
Superior Fund	14.58 15.81
Prat et Revenue	5.49 6.00
Real Estate Fund	5.49 6.00
Refund Fund	5.49 6.00
Superior Amer. Fund	16.01 17.53
Superior Exec. Inv.	3.17
Superior Inv.	1.24 1.38
Superior Growth Fund	1.24 1.38
United Investment Fund	43.80 45.90
United Accum. Fund	14.58 15.81
EN MONNAIE AMERICAINE	
American Bus Shares	4.21 4.85
Boston Fund	17.45 18.41
Can. Bond	14.58 15.81
Group Sec. Auto	8.25 9.15
Group Sec. Rail	11.42 12.42
Group Sec. Steel	11.42 12.42
Keystone Cust. B-3	16.38 17.88
Keystone Cust. B-4	16.38 17.88
Keystone Cust. K-1	9.54 10.47
Keystone Cust. K-2	12.01 13.49
Keystone Cust. K-3	12.01 13.49
Keystone Cust. K-4	12.01 13.49
Keystone Cust. K-5	12.01 13.49
Keystone Cust. K-6	12.01 13.49
Keystone Cust. K-7	12.01 13.49
Keystone Cust. K-8	12.01 13.49
Keystone Cust. K-9	12.01 13.49
Keystone Cust. K-10	12.01 13.49
Keystone Cust. K-11	12.01 13.49
Keystone Cust. K-12	12.01 13.49
Keystone Cust. K-13	12.01 13.49
Keystone Cust. K-14	12.01 13.49
Keystone Cust. K-15	12.01 13.49
Keystone Cust. K-16	12.01 13.49
Keystone Cust. K-17	12.01 13.49
Keystone Cust. K-18	12.01 13.49
Keystone Cust. K-19	12.01 13.49
Keystone Cust. K-20	12.01 13.49
Keystone Cust. K-21	12.01 13.49
Keystone Cust. K-22	12.01 13.49
Keystone Cust. K-23	12.01 13.49
Keystone Cust. K-24	12.01 13.49
Keystone Cust. K-25	12.01 13.49
Keystone Cust. K-26	12.01 13.49
Keystone Cust. K-27	12.01 13.49
Keystone Cust. K-28	12.01 13.49
Keystone Cust. K-29	12.01 13.49
Keystone Cust. K-30	12.01 13.49
Keystone Cust. K-31	12.01 13.49
Keystone Cust. K-32	12.01 13.49
Keystone Cust. K-33	12.01 13.49
Keystone Cust. K-34	12.01 13.49
Keystone Cust. K-35	12.01 13.49
Keystone Cust. K-36	12.01 13.49
Keystone Cust. K-37	12.01 13.49
Keystone Cust. K-38	12.01 13.49
Keystone Cust. K-39	12.01 13.49
Keystone Cust. K-40	12.01 13.49
Keystone Cust. K-41	12.01 13.49
Keystone Cust. K-42	12.01 13.49
Keystone Cust. K-43	12.01 13.49
Keystone Cust. K-44	12.01 13.49
Keystone Cust. K-45	12.01 13.49
Keystone Cust. K-46	12.01 13.49
Keystone Cust. K-47	12.01 13.49
Keystone Cust. K-48	12.01 13.49
Keystone Cust. K-49	12.01 13.49
Keystone Cust. K-50	12.01 13.49
Keystone Cust. K-51	12.01 13.49
Keystone Cust. K-52	12.01 13.49
Keystone Cust. K-53	12.01 13.49
Keystone Cust. K-54	12.01 13.49
Keystone Cust. K-55	12.01 13.49
Keystone Cust. K-56	12.01 13.49
Keystone Cust. K-57	12.01 13.49
Keystone Cust. K-58	12.01 13.49
Keystone Cust. K-59	12.01 13.49
Keystone Cust. K-60	12.01 13.49
Keystone Cust. K-61	12.01 13.49
Keystone Cust. K-62	12.01 13.49
Keystone Cust. K-63	12.01 13.49
Keystone Cust. K-64	12.01 13.49
Keystone Cust. K-65	12.01 13.49
Keystone Cust. K-66	12.01 13.49
Keystone Cust. K-67	12.01 13.49
Keystone Cust. K-68	12.01 13.49
Keystone Cust. K-69	12.01 13.49
Keystone Cust. K-70	12.01 13.49
Keystone Cust. K-71	12.01 13.49
Keystone Cust. K-72	12.01 13.49
Keystone Cust. K-73	12.01 13.49
Keystone Cust. K-74	12.01 13.49
Keystone Cust. K-75	12.01 13.49
Keystone Cust. K-76	12.01 13.49
Keystone Cust. K-77	12.01 13.49
Keystone Cust. K-78	12.01 13.49
Keystone Cust. K-79	12.01 13.49
Keystone Cust. K-80	12.01 13.49
Keystone Cust. K-81	12.01 13.49
Keystone Cust. K-82	12.01 13.49
Keystone Cust. K-83	12.01 13.49
Keystone Cust. K-84	12.01 13.49
Keystone Cust. K-85	12.01 13.49
Keystone Cust. K-86	12.01 13.49
Keystone Cust. K-87	12.01 13.49
Keystone Cust. K-88	12.01 13.49
Keystone Cust. K-89	12.01 13.49
Keystone Cust. K-90	12.01 13.49
Keystone Cust. K-91	12.01 13.49
Keystone Cust. K-92	12.01 13.49
Keystone Cust. K-93	12.01 13.49
Keystone Cust. K-94	12.01 13.49
Keystone Cust. K-95	12.01 13.49
Keystone Cust. K-96	12.01 13.49
Keystone Cust. K-97	12.01 13.49
Keystone Cust. K-98	12.01 13.49
Keystone Cust. K-99	12.01 13.49
Keystone Cust. K-100	12.01 13.49

Les Obligations industrielles actives

	Offre Dem.
Algonquin	29.97 32.54
Canadian Investment	29.97 32.54
Canadair	35.07 40.29
Chapman Mutual	6.42 6.76
Commonwealth Inter	7.87 8.76
Corporate Investors	15.29 15.65
Dominion Fund	15.29 15.65
Dom. Equity Inv.	5.69 5.94
Edwards Inv.	6.11 6.47
Grouped Income	3.57 3.87
Growth Oil and Gas	8.17 8.54
Investors Growth Fund	6.19 6.69
Investors Mutual	11.37 12.29
Keystone	4.54 4.87
Leverage Fund	4.54 4.87
Mutual Accumulating Fund	7.42 8.14
Superior Fund	14.58 15.81
Prat et Revenue	5.49 6.00
Real Estate Fund	5.49 6.00
Refund Fund	5.49 6.00
Superior Amer. Fund	16.01 17.53
Superior Exec. Inv.	3.17
Superior Inv.	1.24 1.38
Superior Growth Fund	1.24 1.38
United Investment Fund	43.80 45.90
United Accum. Fund	14.58 15.81
EN MONNAIE AMERICAINE	
American Bus Shares	4.21 4.85
Boston Fund	17.45 18.41
Can. Bond	14.58 15.81
Group Sec. Auto	8.25 9.15
Group Sec. Rail	11.42 12.42
Group Sec. Steel	11.42 12.42
Keystone Cust. B-3	16.38 17.88
Keystone Cust. B-4	16.38 17.88
Keystone Cust. K-1	9.54 10.47
Keystone Cust. K-2	12.01 13.49
Keystone Cust. K-3	12.01 13.49
Keystone Cust. K-4	12.01 13.49
Keystone Cust. K-5	12.01 13.49
Keystone Cust. K-6	12.01 13.49
Keystone Cust. K-7	12.01 13.49
Keystone Cust. K-8	12.01 13.49
Keystone Cust. K-9	12.01 13.49
Keystone Cust. K-10	12.01 13.49
Keystone Cust. K-11	12.01 13.49
Keystone Cust. K-12	12.01 13.49
Keystone Cust. K-13	12.01 13.49
Keystone Cust. K-14	12.01 13.49
Keystone Cust. K-15	12.01 13.49
Keystone Cust. K-16	12.01 13.49
Keystone Cust. K-17	12.01 13.49
Keystone Cust. K-18	12.01 13.49
Keystone Cust. K-19	12.01 13.49
Keystone Cust. K-20	12.01 13.49
Keystone Cust. K-21	12.01 13.49
Keystone Cust. K-22	12.01 13.49
Keystone Cust. K-23	12.01 13.49
Keystone Cust. K-24	12.01 13.49
Keystone Cust. K-25	12.01 13.49
Keystone Cust. K-26	12.01 13.49
Keystone Cust. K-27	12.01 13.49
Keystone Cust. K-28	12.01 13.49
Keystone Cust. K-29	12.01 13.49
Keystone Cust. K-30	12.01 13.49</



7670 BOUL. DECARIE (en face de Ruby Foo's) RE. 9-27
4966 QUEEN MARY ROAD (à l'est du boul. Decarie) RE. 1-27

INFORMATIONS SYNDICALES

Contrat de trois ans entre le CN et ses serre-freins

Les Chemins de fer nationaux ont conclu avec la Fraternité des serre-freins, à laquelle adhèrent 11.000 de leurs employés, une convention collective d'une durée de trois ans qui prévoit une majoration globale de salaire de près de 10 pour cent.

Aux termes du contrat, les employés doivent recevoir en premier lieu une augmentation de salaire de 2,3 pour cent à effet rétroactif au 1er juin dernier. A cette hausse, d'autres viendront s'ajouter de la façon suivante: une de trois pour cent dès le 16 février, une de trois pour cent dès le 1er septembre 1959 et une enfin de 1,5 pour cent à compter du 1er juin 1960.

La nouvelle convention expirera le 31 mai 1961. Les employés qu'elle touche sont les cheminots, les chefs de train, les préposés aux bagages, les serre-freins, les contremaîtres de gares de triage et leurs adjoints, ainsi que les aiguilleurs.

Air-Canada: un accord
OTTAWA — Le ministre du travail, M. Starr, a annoncé hier

que le différend qui opposait la société gouvernementale Air-Canada et l'Association des contrôleurs de vol du Canada avait été résolu par un accord qui prévoit notamment une élévation de salaire de neuf pour cent.

Le différend impliquait 72 employés d'Air-Canada. M. Starr a précisé que le conciliateur R. Tremblay, de Montréal, lui avait signalé le règlement de la querelle et l'intervention d'un contrat collectif d'une durée de 18 mois à effet rétroactif au 1er janvier dernier.

Reprise des travaux aux usines Chrysler

WINDSOR — Les employés des usines Chrysler, à Windsor, ont repris le travail hier, ayant approuvé dans une proportion de 92 pour cent la convention collective conclue en leur nom, mardi, par les dirigeants de la succursale No 444 du Syndicat des ouvriers unis de l'automobile (C.T.C.).

Les représentants de la société Chrysler ont toutefois précisé que la fabrication des carrosseries et des moteurs ne recommencerait que lundi.

Le nouveau contrat, d'une durée de trois ans, prévoit une hausse de salaire globale équivalant à 18 cents l'heure. La première majoration est à effet rétroactif au 15 septembre dernier.

Pacifique-Canadien: différend réglé

OTTAWA — Le ministre du travail, M. Starr, a annoncé hier que le différend qui persistait entre le Service de traversiers du Pacifique Canadien, sur la côte du Pacifique, et ses employés, avait été finalement ré-



Durant une courte réception à l'hôpital Sainte-Justine, Mme L. G. Beaubien, présidente de l'hôpital, accepta le don du Club Saint-Laurent-Kiwanis au montant de \$1.000. Cette somme rend à \$12.000 le montant des dons offerts par le Club à l'hôpital depuis quelques années. A cette occasion, une unité à quatre lits fut dédiée au nom du Club Saint-Laurent-Kiwanis. Nous apercevons sur la photo, M. Maurice Bernardin, président du Club Saint-Laurent-Kiwanis, rendant à Richard, un jeune hospitalisé, en présence de Mme Beaubien, le chèque et la plaque d'identité du Club, qui sera placée en évidence.

glé grâce à l'intervention d'un accord auquel toutes les parties en cause ont donné leur consentement.

M. Starr a fait cette révélation aux Communes en précisant qu'il avait reçu un télégramme de M. E. G. Taylor, conseiller en relations industrielles aux offices de qui on avait eu recours dans le différend qui avait surgi au milieu de l'année dernière, et qui avait été marquée d'une grève dans laquelle le gouvernement était intervenu.

M. Taylor annonce que la convention conclue se prolongera jusqu'au 31 août 1961. Les termes n'en sont toutefois pas divulgués.

Les syndicats en cause étaient le Syndicat international des gens de mer et l'Association nationale des marins.

Différends ouvriers plus nombreux en 58
OTTAWA — Les différends ouvriers ont été en 1958 plus nombreux que durant l'année précédente, a signalé hier le ministre fédéral du travail.

(Suite à la page 2)

LE JUGE ANDRÉ MONTPETIT:

Devant des êtres humains et des faits, où est la vérité?

Prenant la parole hier midi au déjeuner hebdomadaire du Club Richelieu-Montreal, l'hon. juge André Montpetit, de la Cour supérieure, a exposé quelques-uns des problèmes épineux que rencontre un juge lorsqu'il doit rendre jugement et a parlé des "fonctions judiciaires" dans leur ensemble.

Dans toutes ses activités, a d'abord déclaré le juge Montpetit, dans toutes ses relations à l'intérieur du milieu social dans lequel il évolue, l'homme est soumis à des obligations qui l'encerclent de toutes parts. Quelques-unes d'entre elles, comme le respect des vieillards par exemple, ne sont imposées par aucune autorité constituée. "L'homme y fait face dans la solitude" et, en les transgressant, s'expose "à la honte, au mépris, parfois même au blâme". D'autres, la plupart d'entre elles, en réalité, sont plus coercitives: elles sont contrôlées par des lois et des sanctions émanant d'un pouvoir: l'Etat.

"C'est le rôle de la justice, a poursuivi le conférencier, de veiller sur cet ordre (établi par les lois) et d'en assurer le maintien dans le respect du droit."

Le juge Montpetit a alors défini le droit: "L'expression par le pouvoir compétent d'une volonté qui règle les actes humains."

Et il a ajouté: "Or, et telle est peut-être la plus terrible conséquence, nul ne peut l'ignorer. Ce précepte est là qui regarde et quette tous et chacun. Le point de départ et le point d'appui du droit est là."

Parlant du glaive, cet outil qui est entre les mains du juge et qui pourtant "ne lui appartient pas à sa guise", et parlant du respect de la loi auquel est contraint tout magistrat, le juge Montpetit a rappelé les paroles

de Mouton qui disait: "Un bon magistrat humilie sa raison devant le texte de la loi." Le juge n'a pas le droit, a-t-il précisé, de substituer ses connaissances ou son sens de l'équité à ce texte.

Et suivant l'article 11 du code civil, a poursuivi le conférencier, "le juge ne peut refuser de juger. Mais le législateur a décrété aussi (dans le même article 11 du code civil) que le juge ne pourrait même pas refuser de se prononcer sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi."

Au sujet du silence de la loi, c'est-à-dire de son omission, le juge Montpetit a déclaré que le législateur est souvent muet. "Devant cet abus de silence, si je puis dire, et à cause de cet abus, le juge peut décider suivant le droit naturel ou son sens de l'équité." En présence d'un doute ou de l'ambiguïté de la loi, il doit interpréter de manière à atteindre le but poursuivi par le législateur ou, du moins, son intention. Mais l'intention du législateur, a précisé le juge Montpetit, n'est pas toujours aisée à retracer. "C'est là que la jurisprudence a joué un rôle prépondérant pour adapter un texte au contexte social nouveau (contexte qui a évolué depuis le décret de la loi.)"

"Dans toute cause, a ajouté le conférencier, à côté de ce droit limpide, obscur, insuffisant, et de cette jurisprudence, il y a des faits que le juge dégage dans le plateau de la balance et à partir desquels il doit se former une opinion."

Le juge Montpetit a alors parlé des problèmes que pose la recherche de la vérité, de ce "vrai qui peut être un synonyme du réel". "Cette vérité, a-t-il dit, incertaine, dissimulée, insondable, se rattache à des



Le juge André MONTPETIT

êtres humains faillibles, insondables, incertains, malhonnêtes même. Et cet état de chose ne doit pas et ne peut pas arrêter le juge."

Il a ensuite énuméré les divers genres de témoins que rencontre un juge: il y a ceux qui fardent la vérité, ceux qui ont l'art de la distinction, ceux qui s'en tiennent à leur serment (de dire toute la vérité), ceux qui émettent des opinions et des impressions et qui sont tellement convaincus qu'on les insulte en les contre-interrogeant, et enfin, ceux qui sont hypocrites, menteurs, rusés.

Au sujet de cette dernière catégorie de témoins, le conférencier a déclaré: "Si c'est un imbécile, cela ne présente pas trop de difficultés. Mais s'il y joint l'intelligence et la clairvoyance, son jeu peut induire en erreur... Et tout cela est laissé à l'appréciation du juge pour en arriver à ce qu'il croit être le vrai."

Et le juge Montpetit d'ajouter: "Quoi qu'il en soit, et de toute nécessité, il faudra que la balance penche plus d'un côté que de l'autre. Combien est périlleux ce métier par lequel on ne peut donner raison sans donner tort."

Quant à l'objectivité du juge, le conférencier a déclaré qu'il faudrait que l'éducation qu'il a reçue, le milieu dans lequel il a vécu, bref tout son passé, soient reniés. "Mais, s'est exclamé le juge Montpetit, comment, pour être objectif, le juge peut-il passer hors de lui-même pour peser les faits prouvés en rapport avec les règles de loi?"

Le conférencier a alors expliqué que le juge doit "scruter cette preuve avec son propre concept de ces données, avec sa façon de voir les choses", et selon sa conscience. "Et parlant des juges, il a dit: "Ne leur demandez pas d'être des surhommes, d'être objectifs au point d'oublier qu'ils sont des hommes. Dans l'accomplissement de leur tâche, ils y mettent de la droiture, de la sincérité et du travail. Je suis convaincu, a-t-il dit en terminant, que seule la justice divine saura se placer au-dessus des contingences humaines."

Tél. CR. 5700

MAGNUS

POIRIER

Entrepreneur

Expert

Embaumeur

Pompes

Funéraires

6601, rue

ST-LAURENT

Chez Dupuis Frères

le magasin de la famille canadienne



Mobiliers de cuisine

"Banquet" - 7 pièces - Ord. 139.00

Table dessus ARBORITE, patron nouveau, bordure de 2 1/2".

Pieds doubles.

Panneau d'extension de 12" sur peintures en acier.

Chaises extra solides, dossier arrondi, siège rembourré. Fabrication entière en acier chromé à l'électrolyse.

SPECIAL DUPUIS

\$109.

1 table 36" x 48" x 60" et 6 chaises

Table blanche: 6 chaises blanc/noir ou blanc/rouge ou blanc/bleu

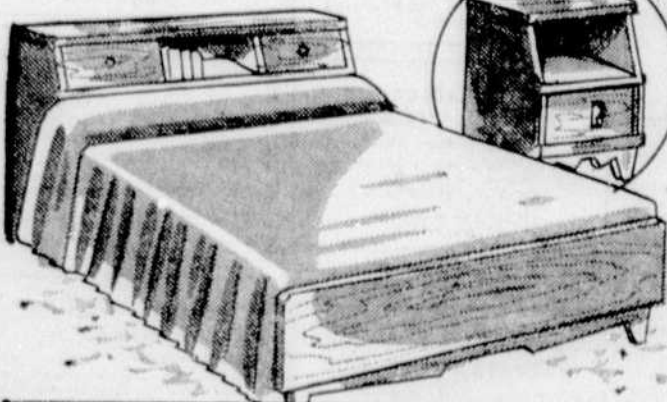
Table beige: 6 chaises, beige

DUPUIS - QUATRIEME - RAYON 714

Economie de 40.00

4 finis au choix:

- Noyer • Acajou pâle
- Noyer et gris pâle (2 tons)
- Noir et blanc



Mobiliers de chambre

3 pièces - Ord. 239. - Spécial Dupuis

- Tiroirs à joints tirés et barres, guide central
- Fabrication intérieure en merisier solide
- Intérieur des tiroirs emailé corail
- Poignées cuivre brillant
- Miroir à bascule - argenture garantie

\$199.

(1,30 par semaine)

Table de chevet

24.95

DUPUIS - CINQUIEME - RAYON 710



Bureau double 18" x 50"

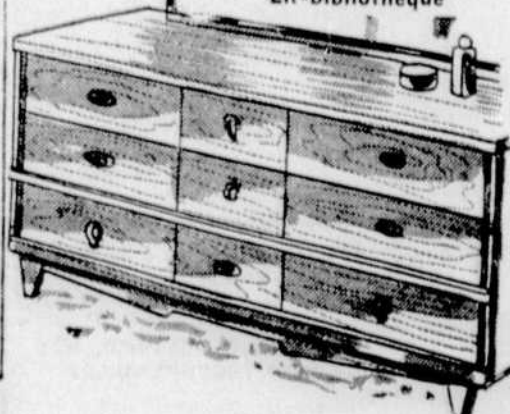
Miroir 28" x 38"

6 tiroirs

Commode 18" x 32" x 40"

4 tiroirs

Lit-bibliothèque



OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 9H.
SAMEDI JUSQU'À 5 H. 30

vente semestrielle meubles et garnitures de maison

Achat spécial!

100 MATELAS À RESSORTS

1/2 prix

Ord. 59.95 pour

29.99

Quantité restreinte

... venez tôt

- 252 ressorts d'acier de fort calibre
- Epaisse couches de feutre et de SISAL
- Rebords préfabriqués
- Ventilateurs et poignées de plastique sur les côtés

COUTIL DIFFERENT SUR LES FACES

— Servant ordinairement à recouvrir des matelas valant jusqu'à 89.50

TOUTES DIMENSIONS

- Simple
- Trois quarts
- Double

DUPUIS - CINQUIEME - RAYON 711